Aubigné-Racan

Bonne Année 2019

Bulletin Municipal
Janvier 2019

Accueil Concordia

Chantier Concordia

Equipe Concordia 2018

Chemin PMR

Carbet au parc

Aire de jeux

MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Le bulletin municipal est pour moi l'opportunité qui m'est donnée de vous communiquer par l'écrit les informations essentielles qui touchent à l'activité de votre commune. Véritable trait d'union entre élus et administrés, il synthétise en quelques pages illustrées et commentées les événements marquant de notre commune.

Malgré les méfaits de la crise économique qui sont toujours d'actualité, toutes ces réalisations et ces projets sont le fruit d'un travail collaboratif et efficace avec les élus et les différentes administrations (état, région, département).

Je vous invite à parcourir ce bulletin municipal pour retracer l'ensemble des actions engagées par la commune et les associations.

BILAN DES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2018

• La réalisation des travaux de reprofilage des chemins et le gravillonnage de certaines routes.
• Les travaux d'aménagement pour l'accessibilité PMR (Personne à Mobilité Réduite) pour les commerces (boulangerie, fleuriste).
• Les enfouissements des réseaux électriques et téléphoniques ainsi que les travaux de rénovation du réseau d'eau potable sont terminés dans les rues Neuve, du 8 Mai, de la Gaieté, de la Sèche et impasse des Peupliers.
• La mise en place de 3 radars pédagogiques et la création d'une chicane rue Racan.
• La réalisation de 2 ralentisseurs avec Zone 30 rue du Dr Renaud et rue Racan.
• L'extension des illuminations de Noël sur les nouveaux candélabres de l'éclairage public.
• L'étude technique et financière concernant l'aménagement du restaurant « Chez Pedro » seront finies fin décembre.
• L'achat d'un columbarium de 12 cases au Jardin du Souvenir et la pose de dalles autobloquantes pour les allées.
• La mise en place d'un kiosque avec table aux espaces verts du complexe sportif.
• En cours actuellement, l'aménagement de la salle de boxe et des vestiaires dans l'ancien centre de Secours.
C'est le vendredi 14 septembre 2018 qu'a été inauguré le restaurant scolaire d'Aubigné-Racan, une belle réalisation de l'actuelle municipalité : ce chantier a été conduit sur 3 ans et 8 mois par 18 entreprises pour un montant TTC de 1 200 000€.

PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2019

• L'agrandissement du parking du cimetière.
• L'aménagement du terrain à la gare SNCF au carrefour des Perriches.
• L'aménagement paysager devant la mairie.
• L'étude de la sécurisation des piétons (trottoirs) Route du Lude.
• L'étude de la vidéo-protection en partenariat avec la gendarmerie est terminée. L'appel d'offres aux entreprises est en cours.
• L'aménagement d'une borne électrique au parking de la gare.
• La réfection des murs en soubassement intérieurs de l'église, remplacement du mobilier (chaises défectueuses).
• La mise en place de barrières de protection pour la sécurité Rue des Ecoles.
• La continuité de l'extension des illuminations de Noël sur la commune.
• Achat d'un véhicule utilitaire pour le service technique.

Un petit mot sur le Syndicat de Développement Economique du Sud Sarthe (SDESS) : situé sur les territoires des communes d'Aubigné-Racan et Vaas, sa dissolution a été prononcée en juillet 2018. La Communauté de Communes Sud Sarthe en reprend les structures économiques et financières en collaboration avec la Communauté de Communes Loir Lucé Bercé.

Je reste à votre écoute et à votre disposition pour tout complément d'informations.

Je vous souhaite à toutes et à tous mes meilleurs vœux de bonheur, santé et réussite dans vos projets pour cette nouvelle année.
Bonne année 2019.

Philippe LEGUET
Maire

SOMMAIRE
Janvier 2019

Calendrier des fêtes 4
Etat civil 4
Infos Santé 5
Infos Aubigné-Racan 6
Evènements 12
Chroniques d'hier 17
Ecoles 18
Associations Sportives 22
Associations Culture & Loisirs 26
Comptes rendus Conseils Municipaux 33

MAIRIE D'AUBIGNÉ-RACAN
Place de l'Hôtel de Ville
T. 02 43 46 20 70 - F. 02 43 46 41 95
aubigne.racan@wanadoo.fr
www.aubigne-racan.com

Responsable de la rédaction :
Commission Communication
Responsable de la publication :
Philippe Leguet - Maire
Conception graphique et impression :
GRAPHI LOIR - 02 43 79 50 40
Photos : Mairie d'Aubigné-Racan - © SHUTTERSTOCK

CALENDRIER DES FÊTES

1er semestre 2019

JANVIER

Samedi	5	Vœux du Maire
Dimanche	6	Assemblée Générale "V.E.A.L"
Mercredi	9	Cinéma – 20h
Jeudi	17	Assemblée Générale et Galette "Générations Mouvement"
Dimanche	20	Assemblée Générale, Repas et Galette "Pétanque Aubignanaise"
Samedi	26	Assemblée Générale "Jardinier Sarthois"
Du mardi	29	Fête des Lumières
au dimanche	3 février	

FÉVRIER

Mercredi	6	Cinéma – 20h
Samedi	9	Loto "Boulistes d'Aubigné"
Dimanche	10	Galette "AFN"
Jeudi	21	Concours de Belote "Générations Mouvement"

MARS

Dimanche	3	Banquet des Têtes Blanches
Mercredi	6	Cinéma – 20h
Du vendredi	8	Théâtre "Générations Mouvement"
au dimanche	10	
Samedi	16	Carnaval École Saint Joseph
Samedi	16	Kids Party Carnaval "APE" École Publique
Samedi	23	Remise des prix du fleurissement
Samedi	30	Soirée Rotary Club

AVRIL

Mercredi	3	Cinéma – 20h30
Samedi	6	Soirée Foot "U.S.A.R"
Du dimanche	7	au mercredi 17 - Bourse aux Vêtements "Familles Rurales"
Samedi	20	Rallye lecture "ASA" (à la Bibliothèque)
Du vendredi	26	Concours de cartes "Piquer sur le Carreau le Cœur du Trèfle"
au dimanche	28	

MAI

Samedi	4	Pêche à l'étang communal "AFN"
Samedi	4	Soirée Cabaret "COC Foot"
Mercredi	8	Fête de la Victoire – Cérémonie et Banquet
Mercredi	15	Cochon grillé (au Boulodrome) "Générations Mouvement"
Mardi	21	Concert de chants "École Publique"
Dimanche	26	Elections Européennes
Mercredi	29	Cinéma – 20h30
Du jeudi	30	au jeudi 6 juin - Exposition de peinture "Jardin du Bois Fleuri"

JUIN

Samedi	1	Randonnée "Gymnastique Volontaire"
Jeudi	6	Concours de Boules "Générations Mouvement"
Samedi	15	Soirée 70 ans "U.S.A.R"
Vendredi	21	Fête de la Musique
Dimanche	23	Fête de l'École Publique
Mercredi	26	Cinéma – 20h30
Du samedi	22	au dimanche 14 juillet - Tournoi de tennis homologué "T.C.A.R.V."
Samedi	29	Gala twirling bâton et danse "Galaxy 2000"
Dimanche	30	Bal Country "Gymnastique Volontaire"
Dimanche	30	Kermesse École Privée St Joseph

ETAT CIVIL depuis le 1er juillet 2018

Naissances

Anaïs VARELA
25 Août 2018

Bastien SEVAULT LE GRAND
19 Septembre 2018

Lorenzo LEDOUX
8 Octobre 2018

Enzo LIU LEON
10 Octobre 2018

Naho ROBIN
15 Octobre 2018

Louna GUILLOTIN
3 Novembre 2018

Mattew CORMERY MARTIN
25 Novembre 2018

Mariages

Mickaël PONTONNIER & Noémie GRIVEAU
7 Juillet 2018

Stéphane DEPOITRE & Céline DELIARD
7 Juillet 2018

Alexis FERRON & Jessica PUAUD
7 Juillet 2018

Jean-Marc PODVIN & Paule VEDIE
27 Octobre 2018

Décès

Jean Yves LECOR
14 Janvier 2018

Germaine BOUSSIN
1er Juillet 2018

Simone HESNAUX
1er Août 2018

Thierry DUMONT
11 Août 2018

Jean Louis BOUCHER
17 Août 2018

Yvonne MASSON
15 Septembre 2018

François SKOWOON
17 Septembre 2018

Gérard FERRÉ
21 Septembre 2018

Alain DHOMMÉE
25 Septembre 2018

Gisèle CHARPENTIER
12 Novembre 2018

Noël JUIGNET
4 Décembre 2018

Yvette DURISOTTI
4 Décembre 2018

NUMÉROS UTILES

MÉDECINS

Aubigné-Racan
Dr EVRARD : 02 43 46 20 58
24, rue du Docteur Renaud

Mayet
Dr LAVEAU, Dr MURARIU
Maison médicale - Rue Max Boyer : 02 72 88 26 00

Vaas
Dr COLTUNEAC : 02 43 38 82 57
39, rue Anatole Carré

INFIRMIERS

Aubigné-Racan
BOURDIN : 09 53 70 33 06 - 06 69 12 90 44
13, place de l'Eglise

Mayet
DUPONT, THAMARD, LETELLIER : 06 07 30 65 35
Maison Médicale - Rue Max Boyer

PIVRON, ARNAUD, VAUCEL : 02 43 46 56 92
4, place de l 'Hôtel de Ville

DENTISTE

Mayet
ROZIÈRES : 02 43 46 37 32
39, Grande Rue

KINÉSITHÉRAPEUTES

Mayet
ROSSARD : 02 43 46 66 01
4, rue du 11 Novembre 1918

Vaas
ALLARD : 02 43 46 86 32
56, rue Anatole Carré

AMBULANCES

Mayet
MAYET AMBULANCES : 02 43 46 06 19
8, rue Eugène Termeau

Vaas
Sarl LESÈVE : 02 43 46 70 02
3 Ter, rue de la Gare

SPÉCIALISTES

OSTÉOPATHE - BOURRIGAUD Delphine : 02 43 46 62 99
SOPHROLOGUE - TANGUY Nathalie
ORTHOPHONISTE - AMAR Patricia
Maison Médicale - Rue Max Boyer - MAYET

Gardes des pharmacies

Attention, le planning des gardes ne concerne que les week-ends.
Pour la semaine appelez le serveur vocal 24h/24 au 0825 12 03 04

Coordonnées des pharmacies

Aubigné-Racan
CHAUVAT : 02 43 46 25 54
16 place de l'Eglise

Vaas
PHARMACIE VÉDAQUAISE :
02 43 46 70 13
48 rue Anatole Carré

Mayet
PHARMACIE DE LA GRANDE RUE :
02 43 46 60 37
2 Grande Rue

Pontvallain
CARLIN : 02 43 46 31 08
30 rue du 11 Novembre

Le Lude
- DUVAL : 02 43 94 60 30
Centre commercial Intermarché
Rue de la Garenne
- ISRAËL : 02 43 94 60 53
2 place de l'Hôtel de Ville

Château-du-Loir
- PHARMACIE DU CENTRE :
02 43 44 00 03
2 place Lemonnier
- PHARMACIE DU CHÊNE VERT :
02 43 79 42 78
ZI de Mont sur Loir
9084 Rue de Mont sur Loir

Mansigné
DUCHÊNE : 02 43 46 10 46
13 rue Principale

Luché-Pringé
BOIS : 02 43 45 44 21
6 rue Pasteur

La Chartre-sur-le-Loir
NOUVELLE PHARMACIE PRINCIPALE :
02 43 44 42 58
1 place de la Liberté

Ruillé-sur-Loir
PHARMACIE DE RUILLÉ :
02 43 79 04 22
1 route de la Chartre

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche, veuillez appeler le serveur vocal disponible 24h/24, au 0825 12 03 04.
Il indique les 3 pharmacies les plus proches.

ATTENTION
Il n'y a plus de tour de garde pour les médecins, il faut appeler le SAMU **15**

Mairie

Tél. 02 43 46 20 70
aubigne.racan@wanadoo.fr

Heures d'ouverture de la Mairie
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h - 13h30 à 18h
Mercredi : 8h30 à 12h - fermé l'après-midi
Samedi : le 1er samedi du mois de 9h à 12h

Permanences des élus
Lundi : Jacques VENTROUX *(de 11h à 12h)*
Mardi : Brigitte RENAUD *(de 11h à 12h)*
Mercredi : Philippe LEGUET *(toute la journée, sur RDV)*
Jeudi : Frédérique TYLKOWSKI *(de 11h à 12h)*
Vendredi : Régis ANNE *(de 11h à 12h)*

L'Echo

Informations distribuées au début de chaque mois chez les commerçants de la commune pour informer les habitants des actions faites par la commune et des animations par les associations.
Sinon disponible sur le site internet.

Site internet : www.aubigne-racan.com

Toutes les informations concernant la municipalité, les associations, la vie économique,…
Affichage des comptes rendus des conseils municipaux.

Mise en vente de terrains à batir

Les surfaces sont comprises entre 387 et 764 m²
Suite à la délibération du conseil municipal du 12 octobre 2017, **le prix du m² est passé de 39€ à 30€**.
La remise forfaitaire de 4 000€ sur les 10 premières ventes est toujours d'actualité.
La voirie et l'éclairage sont terminés.
Pour plus d'informations contacter Sarthe Habitat au 02 43 43 70 40 ou 02 43 43 70 41.

Pompiers

Tél. 18 ou 06 03 31 09 96 - Chef de centre, Arnaud DUPIN

Gendarmerie Nationale

Aubigné-Racan - Tél. 17 ou 02 43 46 20 57
La gendarmerie est, tous les jours, disponible et à votre écoute. Elle tient une permanence pour dialoguer avec vous.

Aubigné-Racan	**Mayet**
Mercredi de 14 h à 18 h	Mardi de 8 h à 12 h
Samedi de 14 h à 18 h	Jeudi de 14 h à 18 h
	Samedi de 14 h à 18 h

Brigade contact - Tél. 06 14 58 59 70

Croix Rouge

Lundi de 14 h à 17 h.
Mercredi et le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
En cas de besoin vous pouvez vous adresser en mairie d'Aubigné-Racan ou à votre représentant local :
Mme ROYER : Tél. 02 43 46 14 96.

Action Sociale de proximité

Circonscription d'Action Sociale de la Vallée du Loir.
Communes du Lude, Aubigné-Racan, Coulongé, Savigné-sous-le-Lude, Dissé-sous-le-Lude. **Tél. 02 43 38 18 20**

Heures d'ouverture de l'agence postale

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45-12h15 / 13h45-16h30
Mercredi : 8h45-12h30 - Samedi : 8h45-12h

Levée du courrier du lundi au vendredi : 15h
Levée du courrier du samedi : 11h

Mairie - Place de l'Hôtel de Ville - **Tél. 02 43 38 21 71**

Antenne PAIO du Loir

Jeunes 16-25 ans *(sortis du système scolaire) :*
Besoin d'aide dans votre recherche d'emploi ?

Des réponses à vos questions :
- emploi, formation, orientation, métiers
- santé, logement, ressources, vie quotidienne

Des professionnels à votre écoute :
- accueil personnalisé,
- entretiens individuels,
- accompagnement et soutien dans les démarches.

Des services à votre disposition :
- accès aux offres, mise en relation, atelier de recherche d'emploi,
- espace d'information et de documentation,
- bilan de compétences, d'orientation, d'évaluation,
- aide à la mobilité, visites médicales,
- fonds d'aide aux jeunes.

La permanence de la PAIO du Loir sur la commune d'Aubigné-Racan sera tenue par Mme Nadège LORIOT le mercredi de 9h30 à 12h sur rendez-vous, à la bibliothèque, 6 rue de la Gare, Tél. 02 43 45 23 08.

Rénovation énergétique

Depuis le 3 septembre 2018, le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Rénovation Energétique » a été lancé. Ce dispositif d'aides aux travaux des logements des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs propose un accompagnement gratuit et des subventions avec l'appui et le concours financier du Pays Vallée du Loir, de l'Agence Nationale de l'Habitat et du Département de la Sarthe.

L'association SOLIHA Sarthe, Solidaires pour l'habitat a pour mission de guider les propriétaires ou futurs propriétaires dans leurs projets :
- informer sur les travaux éligibles, le montant des aides financières selon les conditions de ressources ;
- visiter / diagnostiquer le logement en fonction de la problématique et définir le projet ;
- accompagner le montage des dossiers de subventions et toutes les démarches nécessaires à la concrétisation du projet.

Contacts, demandes d'informations et prises de rendez-vous au 02.43.42.12.72 ou contact.sarthe@soliha.fr.

Permanences, tous les mois, de 10h à 12h30 :
- LOIR-EN-VALLÉE – 1er mardi à la mairie de Ruillé sur Loir
- MONTVAL-SUR-LOIR – 1er mercredi au Centre Social Intercommunal, 4 rue de la Bascule
- **LE LUDE – 1er jeudi à la Maison des Services, 28 Place Neuve**
- LA FLÈCHE – 2ème mercredi à l'Espace Fernand Guillot, 6 rue Fernand Guillot
- LE GRAND-LUCÉ – 3ème mercredi au Centre Social, 2 rue de Belleville
- MANSIGNÉ – 3ème jeudi à la mairie

Destruction nids de frelons asiatiques

Les sapeurs-pompiers n'interviennent plus sur les destructions de nids de frelons, vous devez faire appel à des sociétés privées.

Pour tous conseils, vous pouvez vous adresser aux associations suivantes :
- **POLLENIZ 72**, 02.43.85.28.65 ou polleniz72@polleniz.fr
- **FDGDON 72** (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles), 02.43.85.28.65 ou fdgdon.72@orange.fr
- **USAS 72** (Union Syndicale Apicole Sarthoise), Jacques SAIVET (vice-président) au 02.43.94.17.24 ou jacques.saivet@orange.fr

Ces associations pourront vous aider dans vos démarches et vous communiquer les coordonnées des sociétés avec lesquelles des tarifs de destructions ont été négociés.

Conseil Santé

Le G.E.M.S, désormais dénommé C.R.C.D.C. (Centre Régional de Coordination des Cancers des Pays de la Loire) rappelle que :

Le cancer du sein

Est le cancer le plus fréquent chez la femme.
En 2017, en Sarthe, 226 cancers du sein ont été décelés grâce au dépistage, alors que la grande majorité d'entre eux ne donnait lieu à aucun symptôme.

Le cancer du côlon

Est le 3ème cancer en terme de fréquence.
En Sarthe pour la campagne de dépistage 2016-2017, suite aux coloscopies réalisées en raison d'un test de dépistage positif : 1243 polypes ont été retirés et 210 cancers traités dont 70 % ont un bon pronostic.

Dans tous les cas, les traitements sont d'autant plus efficaces que le cancer – ou toutes lésions pré-cancéreuses - sont diagnostiqués tôt, c'est-à-dire **avant** toutes manifestations ressenties ou constatées.

De ce fait, pour tous les hommes et les femmes âgés de 50 à 74 ans, un dépistage systématique tous les 2 ans s'avère être une précaution impérative et irremplaçable :
- Mammographie pour les femmes.
- Test de recherche de sang dans les selles pour les hommes et les femmes, test qui est plus simple à réaliser (1 seul prélèvement) et plus performant.

Non, le cancer, cela n'arrive pas qu'aux autres !

GEMS DÉPISTAGE DES CANCERS Centre de coordination Pays de la Loire

17 Rue Edgar Brandt
72000 LE MANS
Tel : 02.43.50.77.77

Dr Moutarde et Dr Honoré
Médecins coordinateurs – Antenne de La Sarthe

Bibliothèque municipale

Accueil des assistantes maternelles

Depuis septembre 2018, l'accueil des assistantes maternelles est couplé avec les séances Bébés-lecteurs du bibliothécaire intercommunal Nicolas Morin. Les prochaines séances auront lieu les lundi 21 janvier, 25 février, 18 mars, 20 mai, 17 juin. Claire vous accueille entre 9h15 et 12h pour le prêt de documents et la séance bébés lecteurs commence vers 11h.

Nouveau Réseau de bibliothèques du Sud Sarthe

Le réseau des bibliothèques de la communauté de communes a évolué en intégrant petit à petit l'ensemble des bibliothèques (13 bibliothèques au cours de l'année 2019). Pour une meilleure efficacité le réseau a opté pour un nouveau logiciel qui sera commun et qui vous permettra un accès possible à tous les documents présents en bibliothèque sur le territoire.
Un nouveau portail documentaire sur le web vous informera des activités de toutes les bibliothèques du territoire. Il sera opérationnel en avril 2019.

Fête de la lumière : 1er février 2019

Un évènement se prépare à Aubigné-Racan, et la bibliothèque est associée à l'aventure. Un atelier « théâtre d'ombre » a lieu chaque mercredi depuis fin novembre pour présenter le 1er février une création en lien avec l'ombre et la lumière. L'association ASA (Aide Soutien Accompagnement) est partenaire de la bibliothèque pour cette action.

Vous aimez les livres,
Vous aimez le contact et l'ambiance chaleureuse,
Vous cherchez à être utile
Alors devenez bénévole à la bibliothèque municipale d'Aubigné-Racan.
S'adresser à madame Frédérique Tylkowski, adjointe de la municipalité, en charge de la bibliothèque ou à la bibliothèque.

Informations pratiques

Bibliothèque municipale - 6 rue de la Gare
02 43 44 19 17
biblioteque.aubigne-racan@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :
Mercredi : 9h30-12h et 14h-18h
Samedi : 9h30-12h

Site Internet : En cours de construction pendant le 1er trimestre 2019.

Carte d'inscription individuelle qui permet d'emprunter 4 livres, 4 CD Audio, 4 revues, 2 CD Rom pour une durée d'un mois. Accès gratuit à la plateforme Médiabox.

Prix de la carte annuelle (tarifs 2018)
4€ pour les adultes habitant Aubigné-Racan ou la Communauté de Communes Sud Sarthe.
Gratuit pour les enfants habitant Aubigné-Racan ou la Communauté de Communes Sud Sarthe.
8€ pour les adultes habitant hors la Communauté de Communes Sud Sarthe.
4€ pour les enfants habitant hors la Communauté de Communes Sud Sarthe.

Donnez votre avis sur l'avenir de l'eau

Qualité de l'eau, enjeux écologiques, adaptation au changement climatique, santé publique, sécheresses, risque d'inondation… Les questions de l'eau vous intéressent ?
Du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019, répondez à la consultation du comité de bassin* et de l'État, et participez ainsi à la définition de la stratégie pour l'eau et les inondations du bassin Loire-Bretagne.
Les habitants peuvent renseigner le questionnaire en ligne sur **www.prenons-soin-de-leau.fr** ou adresser une contribution écrite à : sdage@eau-loire-bretagne.fr.
Toutes les entreprises, les associations, les collectivités sont également invitées à donner leur avis.

** Le comité de bassin, « parlement local de l'eau » réunit les représentants de toutes les catégories d'acteurs : collectivités, industriels, agriculteurs, associations et services de l'État. Des sources de la Loire à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne concerne 36 départements et plus de 13 millions d'habitants.*

Entretien du cimetière

Afin de maintenir le cimetière propre, la commune utilise des produits phytosanitaires, une à deux fois par an.
A cette occasion et pour des raisons de sécurité et de normes sanitaires, nous sommes dans l'obligation de fermer le cimetière au public au moins 24h.
Dans la mesure du possible, nous vous informerons à l'avance par voie d'affichage.

Alerte info : Ordures ménagères

Afin d'être prévenu rapidement d'un décalage de collecte d'ordures ménagères, de la fermeture de la déchetterie ou tout autre actualité du Syndicat, les usagers peuvent dorénavant s'abonner à « l'Alerte infos » proposée par le syndicat.
Il suffit pour cela que l'usager renseigne son mail dans la rubrique »Alerte Infos » de la page
D'accueil du site **www.syndicatvaldeloir.fr**

Restauration scolaire

Nous vous rappelons que l'inscription est annuelle : les enfants sont inscrits tous les jours ou en jours fixes de la semaine. Les factures sont adressées après le mois courant, absences déduites.

Les tarifs applicables à la rentrée scolaire 2018/2019 sont :
- 2.85 € (inscription annuelle)
- 3.60 € (inscription occasionnelle)

Sud Sarthe Communauté de Communes

Communauté de communes Sud Sarthe
5 Rue des Ecoles
72800 AUBIGNÉ-RACAN
Tél. 02 85 29 12 00

HORAIRES DES TRAINS

Du 9 décembre 2018 au 5 juillet 2019

Les horaires et renseignements sont donnés sous réserve de modifications. Consultez l'affichage en gare ou **paysdelaloire.ter.sncf.com**

CHÂTEAU DU LOIR→ LE MANS

	Lun	Lun	Mar à vend	Lun à vend	Lun à vend	Lun à vend	Lun à vend	Sam	Sam	Dim et fêtes
Château du Loir	05h52	06h31	06h30	07h02	07h53	13h13	18h07	08h07	13h11	19h20
Aubigné-Racan	06h04	06h45	06h44	07h15	08h06	13h26	18h20	08h19	13h24	19h33
Le Mans	06h39	07h21	07h21	07h49	08h41	14h00	18h55	08h53	13h59	20h11

LE MANS→ CHÂTEAU DU LOIR

	Lun à vend	Lun à vend	Lun à vend	Lun à vend	Lun à vend	Sam	Sam	Dim et fêtes
Le Mans	06h47	12h07	17h16	18h17	19h16	12h07	19h17	19h12
Aubigné-Racan	07h25	12h45	17h55	18h55	19h55	12h45	19h55	19h47
Château du Loir	07h37	12h57	18h07	19h07	20h07	12h57	20h07	19h57

Maison de l'enfance

Après un très beau mois de juillet, les enfants ont repris la route de l'école et de la périscolaire à la maison de l'enfance.

L'accueil propose des plannings d'activités variés en lien avec le projet pédagogique de la structure, ainsi que de nombreux jeux de sociétés adaptés à tous âges.
Certaines activités sont faites pour décorer nos espaces de vie (salle d'activités, hall d'accueil…) ou à emporter à la maison.
Mais d'autres enfants préfèrent jouer aux jeux de construction ou partir dans un monde imaginaire en jouant à la dinette, aux voitures ou en s'installant au coin lecture avec les copains(ines).

L'accueil est ouvert de 7h00 à 9h00 et de 16h30 à 19h00.
Un goûter est proposé après l'école. Tous les mardis et vendredis les enfants auront la possibilité de manger une tartine de pain, acheté dans les boulangeries de la Commune et des fruits fournis par un producteur local.

Nouveauté de la rentrée…

Dès à présent, vous avez la possibilité de créer votre espace personnel sur le portail familles de la Communauté de Communes Sud Sarthe.
Vous pourrez y gérer les inscriptions de vos enfants ainsi que le paiement et toutes autres modalités.

Nous sommes présents les mercredis à la maison de l'enfance d'Aubigné-Racan de 7h00 à 18h30 avec différentes formules d'inscription pour la journée.
Le matin de 9h00 à 12h00
Matin et Repas : 9h00 à 13h30
Repas et après-midi : 12h00 à 17h00
L'après-midi de 14h00 à 17h00

Un programme est établi tous les mois, les enfants pourront participer aux activités manuelles, sportives et culturelles proposées par l'équipe d'animation. Ils pourront également s'inscrire aux sorties prévues.

Et pendant les vacances scolaires ?

Nous serons en février à Vaas sur le thème des contes.
En avril à Aubigné-Racan sur le thème des pays et des cultures.
Au mois de juillet, nous serons sur l'accueil d'Aubigné-Racan, mais le thème reste encore secret…
Et le mois d'août à Vaas.

Toute l'équipe d'animation reste à votre disposition pour tous renseignements.
Vous pouvez joindre la directrice Mégane LANDAIS au 06 88 07 02 74
megane.landais@comcomsudsarthe.fr
Retrouvez toutes les informations sur notre site **www.comcomsudsarthe.fr**

CONTACT FM - Château du Loir

Le conseil municipal a signé une convention avec CONTACT FM. Les associations peuvent diffuser leurs événements en complément du panneau d'information lumineux.
www.contactfm72.org

Cette saison découvrez le patrimoine de la Vallée du Loir au fil des programmes de Contact FM

VOS PROGRAMMES QUOTIDIENS

LA MATINALE 7h/9h

Horoscope
Tous en forme
Journal des sports
Journal local
Journal national & international
Agenda sorties / Silence on tourne
Annonces emploi

LE 12h/14h

Journal local
Journal national & international
Magazine
L'interview du jour

LE 17h/20h

Agenda sorties / Silence on tourne
Magazine
Journal local
Journal national & international
Journal des sports
L'interview du jour
Annonces emploi

VOTRE WEEK-END

Journal national & international
Silence on tourne
L'interview du jour
Horoscope
Annonces emploi

MAGAZINES

L'interview du jour	Tous les jours 13h et 18h
Le lien *Le rendez-vous du centre social Loir & Bercé*	4e mercredi* à 12h30 vendredi# à 17h30
Le coin de l'ATRE *Le rendez-vous des associations d'insertion et de la recyclerie*	1er mercredi* à 17h30 lundi suivant à 12h30
Territoire(s) *Le rendez-vous de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé*	3e vendredi* à 17h30 jeudi suivant à 12h30
Actu Sud-Sarthe *Le rendez-vous de la communauté de communes Sud-Sarthe*	2e mercredi* à 17h30 lundi suivant à 12h30
Allo ici la terre *Environnement & développement durable*	4e vendredi* à 12h30 mardi suivant à 17h30
Des livres et vous *Actualité littéraire et découverte d'auteurs régionaux*	1er & 3e jeudi* à 12h30 lundis suivants à 17h30

VOS NOUVEAUX MAGAZINES

Mémoire et patrimoine	2e jeudi* à 12h30 mardi suivant à 17h30
Si on parlait d'elles	1er vendredi* à 12h30 jeudi suivant à 17h30
Paroles solidaires	2e mardi* à 12h30 Mercredi# à 17h30

#semaine suivante * du mois

ÉMISSIONS

Communic'action	lundi à 19h jeudi à 14h
Faut qu'on en parle !	lundi à 20h
Portrait d'artiste	mardi à 19h samedi à 16h
Ave César !	1er mercredi* à 10h dimanche suiv. 15h
L'écho de la jeunesse	Mercredi à 14h dimanche à 14h
Rencontres et découvertes	mercredi à 19h lundi à 14h
72 and you *English guide to life in Sarthe* L'Europe c'est vous	jeudi à 19h samedi à 14h en alternance
Jukebox Le mur du son	vendredi à 19h dimanche à 16h à la suite
Hier et toujours	dimanche 8h à 10h
Consonance	dimanche à 10h

SAISON ESTIVALE

LES RENDEZ-VOUS DE L'ÉTÉ
Du lundi au vendredi
12h30 • 16h30 • 18h30

Déchets ménagers : calendrier 2019

Jour de collecte : **LUNDI**

Bac des ordures ménagères
1 fois par semaine
(en cas de jour férié, collecte reportée au lendemain)

Bac des emballages à recycler
tous les 15 jours
(selon le secteur A ou B)

Seuls les bacs dont les couvercles sont fermés seront collectés.
Merci de les sortir la veille au soir.

Secteur A semaines impaires

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
14	11	11	8	6	3
28	25	25	23	20	17

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1*	12	9	7	4	2
15 29	26	23	21	18	16 30

Secteur B semaines paires

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
7	4	4	1*	13	11*
21	18	18	15 29	27	24

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
8	5	2	14	12*	9
22	19	16 30	28	25	23

Collecte décalée en raison du jour férié

+ d'infos : 02 43 94 86 50 ou www.syndicatvaldeloir.fr

Déchets ménagers : consignes de tri

Dans le bac jaune, les emballages à recycler, en vrac

Tous les papiers : journaux, magazines, annuaires, publicités, enveloppes, livres...

Uniquement bouteilles et flacons en plastique compressés : eau, jus de fruits, lessive, shampoing, huile...

Emballages en carton : céréales, gâteau, pâtes, riz...
Briques alimentaires lait, jus de fruits, soupe...

Emballages en métal : canette, boîte de conserve, aérosol...

Veillez à bien vider le contenu de vos emballages.
Pour une meilleure propreté, laissez les bouchons.

Dans le bac noir, les ordures ménagères, en sac

Suremballages, sacs, films en plastique. Barquettes en polystyrène, pots en plastique. Couches-culottes

Le verre continue d'être collecté au conteneur

+ d'infos : 02 43 94 86 50 ou www.syndicatvaldeloir.fr

Déchèteries

Pour y déposer vos déchets verts, encombrants, gravats, mobilier, textiles,appareils électriques et électroniques, huiles usagées, produits toxiques...

Du 15 avril au 15 octobre		Du 16 octobre au 14 avril	
Le Lude : 02 43 94 13 73			
Lundi	9 h - 12 h	Lundi	10 h - 12 h
Mardi	9 h - 12 h	Mardi	10 h - 12 h
Mercredi	14 h - 17 h 30	Mercredi	14 h - 17 h
Jeudi	9 h - 12 h	Jeudi	10 h - 12 h
Vendredi	14 h - 17 h 30	Vendredi	14 h - 17 h
Samedi	9 h - 12 h et 14 h - 17 h 30	Samedi	10 h - 12 h et 14 h - 17 h
Verneil-le-Chétif : 02 43 46 73 30			
Lundi	14 h - 17 h 30	Lundi	14 h - 17 h
Mardi	14 h - 17 h 30	Mardi	14 h - 17 h
Mercredi	9 h - 12 h	Mercredi	10 h - 12 h
Jeudi	14 h - 17 h 30	Jeudi	14 h - 17 h
Vendredi	14 h - 17 h 30	Vendredi	14 h - 17 h
Samedi	9 h - 12 h et 14 h - 17 h 30	Samedi	10 h - 12 h et 14 h - 17 h
Oizé : 02 43 77 03 22			
Lundi	9 h - 12 h et 14 h - 18 h	Lundi	10 h - 12 h et 14 h - 17 h
Mardi	14 h - 18 h	Mardi	14 h - 17 h
Mercredi	9 h - 12 h	Mercredi	10 h - 12 h
Jeudi	14 h - 18 h	Jeudi	14 h - 17 h
Vendredi	9 h - 12 h et 14 h - 18 h	Vendredi	10 h - 12 h et 14 h - 17 h
Samedi	9 h - 12 h et 14 h - 18 h	Samedi	9 h - 12 h et 14 h - 17 h
Château du Loir : 02 43 46 72 24			
Lundi	9 h - 12 h et 14 h - 18 h	Lundi	10 h - 12 h et 14 h - 17 h
Mardi	9 h - 12 h	Mardi	10 h - 12 h
Mercredi	14 h - 18 h	Mercredi	14 h - 17 h
Jeudi	9 h - 12 h	Jeudi	10 h - 12 h
Vendredi	9 h - 12 h et 14 h - 18 h	Vendredi	10 h - 12 h et 14 h - 17 h
Samedi	9 h - 12 h et 14 h - 18 h	Samedi	10 h - 12 h et 14 h - 17 h

Syndicat Mixte du Val de Loir pour collectes et traitement des déchets

CITEO

11 Novembre 1918 / 11 Novembre 2018
Commémoration du centenaire de la guerre 1914/1918

Malgré un temps pluvieux, la cérémonie du 11 novembre 2018 s'est déroulée en présence des élus, d'un public nombreux et des enfants des écoles.

La cérémonie débuta par la remise d'un nouveau drapeau offert par la Municipalité d'Aubigné-Racan pour la section UNC-AFN, l'ancien drapeau datant de 1970 était abimé, il ira rejoindre l'Office National des Anciens Combattants.

Après le dépôt de gerbes au monument aux morts, un hommage a été rendu aux nombreux Poilus de la commune décédés sur les champs de bataille.

Le Maire, Philippe Leguet a rendu un vibrant hommage à travers un discours empreint de fraternité.

La délégation se dirigea ensuite vers le cimetière pour déposer une gerbe au monument et procéder à la plantation d'un arbre du souvenir, qui a été offert par le Souvenir Français à toutes les communes de l'ancien canton.

Cet arbre est un GINKGO BILOBA ou arbre « aux quarante écus » originaire de Chine est plus primitif que les conifères, apparu dans le permien il y a environ trois cents millions d'années. Il est aussi appelé « cheveux de Vénus » du fait de la forme de ses feuilles et au dessin de ses nervures. Il croît jusqu'à 24 m de hauteur et peut s'étaler jusqu'à plus de 9 m de diamètre avec l'âge. Ses feuilles caduques en forme d'éventail prennent en automne des teintes jaunes d'or d'où son surnom d'arbre aux quarante écus.

Il est extraordinairement résistant : pollution, maladies, parasite, rien ne l'inquiète ; un GINKO BILOBA a d'ailleurs survécu à la bombe atomique d'Hiroshima, alors que toute autre forme de vie alentour avait été détruite.

Actuellement, il est en conteneur au service technique, en attendant de trouver sa place sur le futur aménagement du parking du cimetière courant 2019.

En remerciement du drapeau acheté par la Municipalité, la section UNC-AFN a offert un verre de l'amitié.

A 11 heures précises, les cloches ont sonné pendant 11 minutes comme partout en France.

Ensuite, la délégation s'est dirigée vers Verneil-le-Chétif où toutes les communes de l'ancien canton étaient invitées pour célébrer le centenaire de l'Armistice, en présence de nombreux élus locaux et départementaux.

Après les lectures du message du Président de la République et de Didier Legrand, Maire de Verneil-le-Chétif, la délégation s'est déplacée vers le monument aux morts. Des flammes ont été déposées par les Maires, les enfants et les anciens combattants des sept communes (Aubigné-Racan, Coulongé, Lavernat, Mayet, Vaas et Verneil-le-Chétif).

Le chant de la Marseillaise a été entonné en cœur après une minute de silence.

La batterie fanfare du « Réveil de Verneil » ainsi que « l'Harmonie Municipal de Mayet » ont assuré les différentes musiques tout comme la chorale des poly-Sons de Bercé.

Lors de cette cérémonie solennelle, les enfants ont récité le poème Liberté de Paul Eluard.

Frédéric Buzance, professeur d'Histoire-Géographie et élu à Vaas, a présenté un commentaire historique de la guerre 14-18 très complet.

Cette cérémonie terminée, le « Souvenir Français » a offert un verre de l'amitié à la salle des fêtes de Verneil-le-Chétif, puis 157 convives sont allés partager un repas convivial à la salle des fêtes d'Aubigné-Racan.

Le saviez-vous ?
Le premier soldat mort pour la France est le caporal André Peugeot.
Côté Allemand le lieutenant Camille Mayer.
Tous deux sont tués à Joncherey, au sud de Belfort le 02 août 1914.

Le saviez-vous ?
Le 04 août 1914, le président du Conseil René Vivian déclare au nom du président de la République Raymond Poincaré :
« La France sera héroïquement défendue par tous ses fils, dont rien ne brisera devant l'ennemi l'Union Sacrée… ».
Tous les partis politiques adhèrent à ce consensus.
Le président du Conseil remanie donc le gouvernement à l'image de cette trêve en y faisant entrer des ministres de gauche comme de droite.

Le saviez-vous ?
La mention « Mort pour la France » est créée le 02 juillet 1915

Le saviez-vous ?
Le Chemin des Dames s'étire sur une crête de 30 km séparant les vallées de l'Ailette et de l'Aisne.
Il doit son nom aux filles de louis XV, Mesdames, qui l'empruntaient pour se promener.

Le saviez-vous ?
Le cessez-le feu est sonné par le caporal-clairon Pierre Sellier la 11ème heure du 11ème jour du 11ème mois de l'année 1918.

Le saviez-vous ?
Le rata est une sorte de ragoût avec du riz, des pommes de terre et des haricots.
Le « canon à rata » ou la « mitrailleuse à haricots », désigne la cuisine roulante, le « singe » les conserves de bœuf, « l'ours » les conserves de porc, le « jus » le café et le « pinard » le vin.

Le saviez-vous ?
Dans les cas les plus graves de blessures à la face, les chirurgiens font appel à un artiste qui, à partir d'une photographie du blessé, fabrique un masque que le mutilé porte en permanence. Plus que toute autre blessure, celle du visage est la marque indélébile de l'horreur de cette guerre.

Le saviez-vous ?
Le 10 novembre 1920, le soldat Auguste Thin, fils d'un combattant mort pour la France, est choisi pour désigner le « soldat inconnu ». Il dépose un bouquet sur l'un des huit cercueils de soldats français non identifiés à la citadelle de Verdun.
Ce cercueil est inhumé sous l'Arc de Triomphe à Paris, ou chacun peut venir se recueillir, Depuis, sans interruption, une cérémonie de ravivage de la Flamme y est organisée tous les soirs à 18h30.

Le saviez-vous ?
En France, l'heure d'été est proposée par le député André Honnorat en 1916, puis instituée par une loi votée le 19 mars 1917 (par 291 voix contre 177).

Inauguration du restaurant scolaire

C'est le vendredi 14 septembre 2018 qu'a été inauguré le restaurant scolaire d'Aubigné-Racan, une des plus belles réalisations de l'actuelle municipalité.

Monsieur Philippe LEGUET maire d'Aubigné-Racan avait invité pour cet événement monsieur Jean Michel DELVERT sous-préfet de la Flèche et madame Béatrice LATOUCHE conseillère régionale des Pays de la Loire. Les maires de la communauté de communes Sud Sarthe ainsi que les représentants des administrations et les entrepreneurs du chantier ont compté parmi les nombreux invités à la cérémonie d'inauguration.

Le restaurant scolaire, situé entre l'école publique et l'école Saint Joseph a pu être construit dans un **endroit particulièrement bien adapté grâce à madame BRARD et ses filles** qui ont consenti, pour la réalisation de ce projet, la cession de cette parcelle à la municipalité.
Son architecture moderne et ses 500m² permettent d'accueillir dans des conditions exceptionnelles et totalement sécurisées les enfants des écoles de la commune. Le restaurant scolaire présente toutes les fonctionnalités requises et offre un accueil adapté à toutes les catégories d'âges, des très jeunes élèves au personnel d'encadrement. Les enfants des classes maternelles et des cours préparatoires sont servis à table, les autres bénéficient du « self-service ».
D'une capacité maximale de 200 couverts il reçoit déjà, à peine mis en service,150 enfants ravis de déjeuner dans un « vrai restaurant scolaire » !

Accueillis par les élus et le personnel du restaurant scolaire, les aubignanaises et aubignanais ont pu apprécier la qualité de ces nouvelles installations à l'occasion des portes ouvertes organisées le samedi 15 septembre 2018. Cette visite a toutefois suscité quelques regrets chez les jeunes collégiens de la commune déçus de n'avoir pas pu profiter d'une aussi belle « cantine ».

Ce chantier conduit sur trois ans et huit mois par 16 entreprises a représenté un coût total de 1 186 000€. 200 000€ de subventions ont été accordées par la région des Pays de la Loire et 190 000€ par l'Etat. Le financement a principalement été supporté par la commune sans recours à l'emprunt.

Inauguration restaurant scolaire.

© Crédit photo Valérie CASCIO

Hall restaurant scolaire.

Hall restaurant scolaire.

Hall restaurant scolaire.

WC garçons.

WC garçons.

WC garçons.

WC filles.

WC filles.

WC filles.

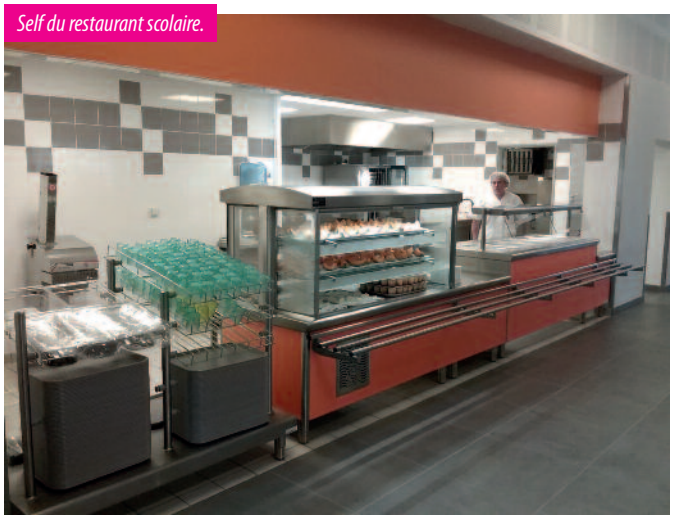
Self du restaurant scolaire.

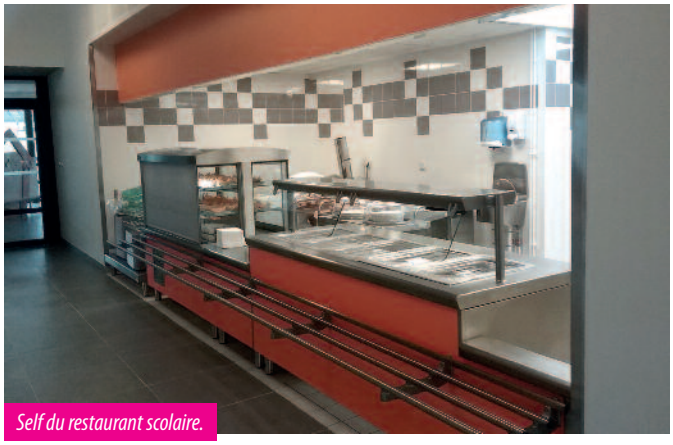
Self du restaurant scolaire.

Coin des petits au restaurant scolaire.

Salle du restaurant scolaire.

Salle du restaurant scolaire.

1ère cliente du restaurant scolaire. 3 septembre 2018.

Les allumés d'Aubigné
Fête des lumières participative

Vendredi 1er février 2019 aura lieu la première édition d'une fête des lumières participative qui valorise le patrimoine d'un village de la Vallée du Loir. Le Pays d'art et d'histoire, en partenariat avec la commune d'Aubigné-Racan, a fait appel pour cela à l'association « Patrimoine à roulettes ». Cette association bruxelloise est spécialisée dans la création d'événements où chaque habitant est invité à fabriquer, inventer, s'amuser pour sublimer le bourg du village.

Du 19 au 30 novembre, puis du 21 janvier au 1er février, Yves, Marie, Michel et Mathilde interviennent auprès de l'ensemble des élèves des écoles d'Aubigné-Racan, de la bibliothèque et de l'ASA, de l'école de musique intercommunale, des Centres de loisirs de la Communauté de communes et des associations locales. Un atelier ouvert à tous sera proposé le samedi 26 janvier (information à retrouver sur www.pays-valleeduloir.fr).

Au programme du vendredi 1er février : parade lumineuse et participative dans les rues. Rejoignez-nous pour défiler ! Vous pouvez ajouter de la lumière sur vos habits : un accessoire, un chapeau, des créations originales… Vous découvrirez les vitraux éphémères et les jeux de lumière imaginés lors des ateliers, ainsi qu'un quatuor à cordes qui accompagnera en musique des projections colorées sur les voûtes de l'église. La déambulation se terminera dans la salle des fêtes où d'autres surprises vous attendront ! Bonne humeur garantie !

Infos pratiques :
Rendez-vous à 19h Place de la mairie.
Vente de crêpes et boissons dans la salle des fêtes.
www.pays-valleeduloir.fr

Fête au village en l'honneur du poète Racan

Article de journal publié le 28 août 1933, où une fête en l'honneur du poète Racan fut donnée à Aubigné.

Monsieur Louis Arnould donnait aux Débats, ces jours-ci une page pittoresque sur la fête qui vient d'être donnée, dimanche dernier en l'honneur de Racan, par la petite ville d'Aubigné son pays natal.

Cinq cents personnes sur la place : surtout des villageois, des paysans accourus de tous les points de la région. Des autos déversaient les châtelains et châtelaines du Lude, de la Possonnière, de Poncé, de Drouilly, des Roches de Mayet, des châteaux de Touraine, ainsi que des notabilités de Tours.

Allons-nous voir maintenant déboucher sur la place un cortège d'officiels tout de noir redingotés, surmontés de funestes tubes, armés de discours stéréotypés. Que non pas ; l'Académie Française a bien fait les choses : elle a délégué Monsieur le Duc de la Force, il était bien que la vieille France rendit hommage à Honoré de Bueil, marquis de Racan, qui fut pas seulement poète mais un brillant officier aux armées du roi : qui eut été mieux qualifié que l'éminent historien ? La duchesse de Noailles les accompagne et tous deux arrivent à l'heure sonnante : un vif mouvement de curiosité se produit : on n'a jamais vu dans le village cette élégante verdure du costume académique que le duc historien porte si bien. Et voici que se déroule une fête de villageois, comme le XVIIIème siècle en a tant vu.

On entre à la mairie, dans la salle du conseil municipal, pour la remise de la plaque commémorative en ardoise fine, ou le graveur de Mayet, Mr René Lalos a inscrit en lettres d'or, le résumé de la naissance de Racan à Aubigné, de sa vie à St Paterne, de sa mort à Paris, ainsi que la liste de ses œuvres.

Une gerbe déposée au pied du monument aux cinquante morts de ce village, une minute de silence observée. Le duc de la Force, bicorne en tête est debout sur l'estrade et fait d'une voix claire, une vibrante biographie de l'auteur, émaillée des plus belles citations, une fin toute originale montre l'influence profonde exercée par Racan sur les grands poètes. L'historien de Racan parait à son tour et, dans une causerie toute familière, énumère les objets particuliers de l'affection du poète : il aime la France, l'amour, le vin, la famille, la campagne, les campagnards, enfin dieu, et ces divers médaillons sont illustrés au moyen de récitations de vers de Racan par des jeunes gens du village. Je dois à la vérité de dire que celui des gouts de Racan qui remporta le plus franc succès ; fut son amour pour le vin, surtout avec le chant de *l'Ode bacchique à Maynard*, exécuté par un jeune chanteur du cru.

Devinez-vous maintenant comment cette fête se termina ? Eh ! Justes muses comme il se servait : par la représentation des Bergeries, très probablement leur première représentation depuis le XVIIIème siècle, sur un théâtre de verdure, voici comment :

Par une dizaine d'acteurs et d'actrices de la société lyrique d'Aubigné que préside le jeune charcutier du bourg. Les costumes, composés par le grand costumier du Mans, sont sombres et seyants, inspirés de très près par les véritables habits de paysans et de paysannes du temps de Louis XIII, légèrement idéalisés par quelques couleurs claires, mais avec de vraies limousines, de vraies peaux de mouton et de véritables chapeaux de paille : l'atmosphère comme l'on aime dire aujourd'hui y est. Aussi les beaux vers de Racan, auxquels les jeunes acteurs du village se sont dans leurs veillées méritoires laissés prendre aux entrailles depuis un mois, sonnent en plein été, dans cette fin de journée, avec fermeté élégante, une poésie et une sincérité de terroir incomparables. Les humanistes venus de loin n'en reviennent pas d'apprendre que Damoclée est rouennier, Cléante ouvrier charron, Lucidas tonnelier, le vieil Alcidor jeune ouvrier mécanicien, Ydalie modiste, et le jeune Alcidor vétérinaire *(personnages des Bergeries de Racan)*.

La représentation faillit être troublée parce qu'un cheval malade avait besoin de soins du jeune Alcidor.

Source Gallica (BnF).

François Turbillon

LE MOT DU DIRECTEUR

L'année scolaire 2018-2019 est lancée

Le 3 septembre, ce sont 151 élèves qui ont fait leur rentrée. Et très vite les premiers projets pédagogiques ont été lancés. Nous avons eu la chance d'accueillir à Aubigné Racan le mur d'escalade du conseil départemental, grâce au soutien de Christelle Meunier de la Communauté de Communes et de la Municipalité. Tous les élèves du CP au CM2 s'y sont aventurés. Puis l'ensemble des classes de l'école a accueilli l'association Patrimoine à roulettes pour préparer la parade lumineuse du 1er février.

Au moment où nous écrivons ces lignes, les élèves de maternelle se préparent à aller à l'Opéra de Tours ! Et tous les élèves préparent les fêtes de fin d'année, notamment le marché qui aura lieu le 14 décembre à partir de 16h40.

D'autres nombreux projets verront leur aboutissement tout au long de cette année scolaire. Les plus jeunes se rendront par deux fois à Coulaines pour des spectacles adaptés à leur âge. Durant 5 jours au mois d'avril, les élèves de CM1-CM2 se rendront en Normandie puis à Saint-Malo, ils travailleront sur la seconde guerre mondiale et le débarquement. Ils découvriront la cité corsaire et le Mont Saint-Michel. Le concert de chant aura lieu le 21 mai 2019. Plusieurs autres sorties sportives et culturelles auront lieu au cours de l'année.

Toutes ces activités exceptionnelles sont rendues possibles grâce au soutien important de la Municipalité, de l'Association des Parents d'Elèves et de Familles Rurales. Nous remercions, comme chaque année, les parents bénévoles qui nous aident dans toutes ces activités, sans eux elles ne seraient pas possibles.

Tout le personnel de l'école vous souhaite une bonne et heureuse année.

Le directeur,
M. OUVRARD

Ho hisse !!!

Les élèves du CP au CM2 ont pu profiter de l'installation à Aubigné Racan d'un mur temporaire d'escalade. En effet, le département de la Sarthe met à disposition des écoles un mur d'escalade mobile. Le mur était présent à Aubigné deux semaines avant les vacances d'automne et la première semaine de ces mêmes vacances.
Pour profiter d'un maximum de séances avec une animatrice d'escalade les élèves ont pratiqué quasiment tous les jours ce sport.

Ce fut deux semaines intenses en pratique et en émotion pour certains. L'escalade est un sport qui fait ressentir des émotions différentes aux enfants : stress voire angoisse,

satisfaction, fierté, joie… C'est une excellente activité de gestion des émotions !!!

Les élèves du CP et du CE1 ont escaladé le mur sans dépasser la ligne de vie qui est à un peu moins de 3 mètres. Ils ont déjà pu tester leurs nerfs à cette hauteur. Les élèves du CE2 au CM2 ont quant à eux pu aller plus haut mais avec l'équipement obligatoire: baudrier, cordes,... Ils ont pu jouer les 3 rôles appris à l'école à savoir : le grimpeur, l'assureur et le contre-assureur.

Ce fut une expérience enrichissante et très positive pour nos élèves. Nous renouvellerons certainement cette activité dans quelques années !!!

Atelier « Fêtes des Lumières »

Toutes les classes de l'école Publique ont sorti crayons, papiers, peintures, ciseaux, boules de riz…et se sont lancés avec l'aide des membres de l'association « patrimoine à roulettes » dans la confection des différentes animations qui seront données dans le cadre de la fête des « Allumés d'Aubigné-Racan » le 1er février. Les membres de l'association sont intervenus deux semaines en novembre pour lancer et initialiser le projet et reviendront deux semaines fin janvier afin de le finaliser.

Pierre et le loup

Le 6 décembre, les classes des maternelles étaient toutes ouïes. Les élèves de la petite section à la grande section se sont rendus au « Grand Théâtre » de Tours pour écouter le conte musical « Pierre et le loup » de Sergeï Prokofiev. Ce fut l'occasion pour les élèves d'entrer dans un théâtre classique, de découvrir et d'entendre jouer un petit orchestre symphonique. Cette œuvre raconte l'histoire un jeune garçon Pierre (le violon) vivant à la campagne avec son grand-père (le basson). Il laisse la porte du jardin ouverte, le canard (le hautbois) en profite pour aller nager dans la mare et rencontre un oiseau (la flûte traversière), un chat (la clarinette) mais le loup (le cor) rode dans les parages… Heureusement les chasseurs ne sont pas loin (les percussions).

On court à domicile

Cette année, l'enduro cantonal a eu lieu à Aubigné Racan le 4 décembre 2018.

C'est près de l'étang que nous avons accueilli les écoles de Mayet, de Vaas, de Verneil le Chétif. Chaque classe a tenté de faire le maximum de tours pour faire gagner son école. Cette année la victoire revient aux élèves de Vaas. Les élèves d'Aubigné tout de bleu vêtu ont donné leur maximum. Tous les établissements scolaires ont reçu la même récompense, un lot de ballons (foot, basket, handball), car le plus important est bien sûr de participer. Le temps était de la partie. Vivement l'année prochaine !

Nous tenons à remercier les parents qui nous ont aidés à encadrer les élèves, Madame Le Floch, conseillère pédagogique, pour l'organisation et la Municipalité pour son soutien logistique et leur présence.

ÉCOLE SAINT-JOSEPH

Vite, vite, vite, c'est la rentrée...

Enfants, parents et équipe enseignante étaient heureux de se retrouver ce lundi 3 septembre 2018 pour débuter cette nouvelle année scolaire.

L'école accueille, cette année, 46 élèves répartis de la manière suivante :

• **Classe de Mme HUET** : 2 TPS, 2 PS, 5 MS, 5 GS et 7 CP. Un accueil d'élèves de TPS est prévu tout au long de l'année.

• **Classe de Mme MARCHAND** : 9 CE1, 4 CE2, 6 CM1 et 6 CM2.

L'équipe reste inchangée ; Mr Jamin Pierre, enseignant spécialisé, Mme Fournier Katia et Mme STEY Dominique sont toujours présents au sein de notre établissement.

Cycle Escalade

Tous les enfants de la PS au CM2 ont profité du mur d'escalade du Conseil Général, installé pendant 3 semaines près du stade.

Nous remercions Christelle Meunier qui a assuré le bon déroulement des séances.

Marché d'automne

Pommes, potirons, confitures, crème de châtaigne, jus de pomme, soupe, fleurs, savons naturels... Tels étaient les articles en vente lors de notre traditionnel marché d'automne, organisé par l'Association des Parents d'Elèves, qui a rencontré un franc succès. L'ambiance y était festive et estivale.

Projet Patrimoine

Contact F.M. 99.3 (La radio qui parle de vous) s'invite à nouveau à l'école Saint Joseph. Après le projet autour de la *biodiversité* mené l'an dernier avec brio et enthousiasme par Moïsa, autre décor cette année (quoique) avec le *patrimoine*.

Sens général du mot *patrimoine* : c'est l'héritage commun d'un groupe ou d'une collectivité qui est transmis aux générations suivantes, à savoir, culture, histoire, langue, monument, œuvre artistique…

Cette fois, le projet sera initié par Mathilde.

Toute l'école se rendra sur cinq lieux « symboliques » du village : le lavoir, le monument aux morts, l'église dédiée à Saint-Martin de Vertou, le manoir de Champmarin où naquit le poète Honorat de Bueil, seigneur de Racan et le site archéologique de Cherré.

La classe des petits a reçu une mascotte qui va ainsi les aider à se situer dans toutes ces grandes périodes historiques. Pour les plus grands, une séance d'introduction aux visites s'est faite autour de bacs de sable où étaient dissimulées les photographies des lieux et quelques objets s'y rapportant. Ainsi le bac à sable où était enfouie la photographie du manoir de Champmarin cachait également quelques vers des Bergeries…

Faut-il rappeler que ce projet en lien avec Contact F.M. permet d'initier les élèves à la radio par divers enregistrements et un travail actif d'écoute ?

Donc, rendez-vous sur les ondes tout au long de l'année avec nos apprentis reporters !

Centenaire de l'Armistice

1918-2018 : un siècle nous sépare de ce qui fut appelé « la Grande Guerre ».

Presque toutes les familles ont été touchées par cette guerre qui a fait, rappelons-le, 10 millions de morts en 52 mois.

En cette année de commémoration, de nombreuses expositions ont vu le jour. Ainsi, les élèves de CE / CM se sont-ils rendus en septembre à la salle des fêtes d'Aubigné pour y découvrir divers panneaux relatant entre autres les débuts du conflit, le rôle des différents belligérants impliqués dans cette guerre, la vie des tranchées, le rôle des femmes à l'arrière, l'armistice, etc. Des journaux d'époque, quelques objets ayant appartenus aux poilus (baïonnettes, gourdes…), les actes

de décès des combattants d'Aubigné complétaient l'exposition organisée et commentée par Messieurs Roger Bissonnier et Gaston Beaumont du comité de Vaas *Le souvenir français*.

Les enfants sont extrêmement curieux et posent des questions sur ce conflit. Ainsi est-il préférable de partir du concret : un de leurs ancêtres, par exemple, est-il mort au champ d'honneur ?

Pour Sophie Lamoureux, auteure de « Comment parler de la Grande Guerre aux enfants » (Ed. Le Baron Perché) : « Cette histoire leur appartient : elle est inscrite dans leur histoire familiale et dans leur pays. La connaître permet de savoir d'où l'on vient, de connaître sa place dans le monde, de renouer le fil avec sa généalogie, de saisir combien sont liés destins individuel et national. »

En attendant Noël...

• **Marché de Noël** : Parents, enfants et équipe éducative étaient heureux de tenir un stand sur le marché de Noël organisé par l'Acar. Nous les remercions chaleureusement pour leur invitation.

Les enfants avaient préparé, en amont, bricolages, pâtisseries et appris, pour l'occasion, divers chants afin de faire une petite représentation.

• **Célébration de l'Avent et entrevue avec le Père Noël** : Le samedi 15 décembre 2018 était un jour de fête à l'école Saint-Joseph. Après avoir célébré l'Avent au sein de l'Eglise, avec la présence du Père Germon, les enfants ont pu rencontrer le Père Noël.

En effet, celui-ci a fait une petite escapade dans les classes afin d'apporter divers jeux en guise de cadeaux. Il a dû, hélas, repartir rapidement mais a tout de même pris le temps de faire une photo avec chaque enfant. Nous le remercions pour sa gentillesse et sa disponibilité, et lui souhaitons de se reposer avant son retour l'année prochaine.

Inscriptions

L'école Saint Joseph est une école ouverte à tous. Elle a pour mission d'accueillir chaque enfant, de les préparer à réussir leur scolarité, de développer toute leur personnalité et de les faire grandir.
Elle accueille les enfants **dès l'âge de 2 ans** avec des possibilités de rentrée échelonnée tout au long de l'année. La contribution familiale est de **21 euros** par mois (12 euros pour les enfants de PS à mi-temps) de septembre à juin.

Si vous pensez qu'elle peut être la future école de vos enfants, n'hésitez pas à prendre contact au 02 43 46 21 33. Nous nous ferons un plaisir de vous rencontrer.

N'hésitez-pas à nous rejoindre sur notre page Facebook (Ecole Saint Joseph Aubigné-Racan-72).

Happy New Year !!!

L'équipe éducative de l'école vous adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Que celle-ci soit emplie de joie, de paix et de sérénité pour vous et ceux qui vous sont proches.

L'équipe enseignante

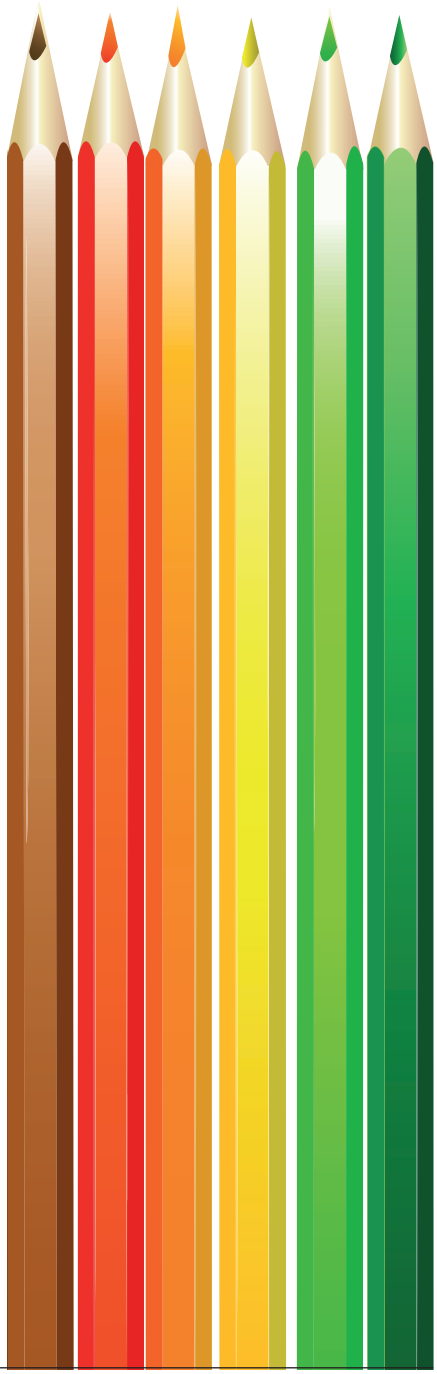

Tennis Club d'Aubigné-Racan et Vaas

Un Excellent bilan 2018

Notre saison a été marquée par les très bons résultats des équipes avec 3 montées.
L'équipe Sénior Hommes joue en Pré-régional et les 2 équipes + 55 Hommes montent en Pré-national et Régional 2.
Nous avons réalisé un très beau tournoi où 195 joueuses et joueurs se sont rencontrés sur les nouveaux courts extérieurs.

Perspectives 2019

Suite à notre Assemblée Générale, quelques changements dans le bureau où Gaétane Boivin est devenue secrétaire en remplacement d'Anaïs Giraudon et Gaëlle Audibert est la nouvelle secrétaire adjointe.

Nous sommes actuellement 98 adhérents (51 Jeunes et 47 Adultes).
Nous avons créé une nouvelle activité, le Baby Tennis pour les enfants de 3 à 5 ans.
Actuellement 7 jeunes se retrouvent le mardi en fin d'après-midi.
Pour l'hiver 2018/2019, nous avons engagé 3 équipes jeunes et 7 équipes adultes dans les différents championnats. N'hésitez pas à venir encourager les équipes qui évoluent chaque dimanche au gymnase et dans notre salle.

Dans votre Agenda 2019

Nous reconduisons nos actions à Aubigné :
- **Tournoi de double** le vendredi 4 janvier 2019.
- **Sortie Roland Garros** le mercredi 29 mai 2019.
- **Journées « Tennis en Fêtes »** et **« ½ Finales et Finales du Tournoi interne »** les 8 et 9 juin 2019.
- **Tournoi homologué** du 22 juin au 14 juillet 2019.

30 ans du club le 31 août 2019.
- **Randonnée pédestre** sur Vaas le 14 septembre 2019.

Comment nous joindre ?

Pour réserver un court, pour jouer ou pour tout renseignement n'hésitez pas à nous joindre :
Président : Hubert GIRAUDON (06.31.27.23.13) ou Catherine Dufrié (07.86.91.07.39) ou notre Éducateur :

Jacques BOIVIN (06.33.78.09.88)
Voici notre adresse internet :
www.club.fft.fr/tc.aubigneracan.vaas

Remerciements et Vœux

Le Bureau remercie tous les acteurs, parents, éducateurs ou bénévoles, élus, sponsors, pour leur implication fidèle et solidaire afin de promouvoir notre sport.
En cette nouvelle année, nous émettons le vœu que 2019 vous soit la plus agréable possible.

Le Président,
Hubert GIRAUDON

Les Boulistes d'Aubigné

La saison 2018 se termine avec quelques résultats aux différents championnats de Sarthe, mais ne restera pas un « grand cru ».

En championnat de Sarthe Tête-à-tête, 8e de finale pour Mickaël VALLUET en masculin et 8e de finale pour Martine GROSBOIS en féminin.

Ces deux joueurs se sont qualifiés pour les championnats régionaux qui se sont déroulés à Nantes. Mickaël tombera en 16e de finale tandis que Martine passera un tour supplémentaire pour s'incliner en 8e de finale.

En championnat de Sarthe triplette mixte, 8e de finale pour Laurence FARDEAU, Damien GALBRUN et Eric GALBRUN, 8e de finale pour Véronique ROBIN, David LENHART et David BERTIN et enfin demi de finale pour Catherine MASSOT, Didier MASSOT et David GALBRUN.

En championnat doublettes vétérans : ½ finale pour Didier MASSOT et Hervé TOUCHARD.

En championnat de Sarthe triplette masculin, 2 équipes se sont distinguées en atteignant les 8e de finale.

Damien GALBRUN, David GALBRUN et Didier CHEVALLIER d'une part et Kévin MARAIS, Mickaël VALLUET associés à Hervé TOUCHARD.

Ces deux équipes se sont qualifiées pour les championnats régionaux qui se sont déroulés à Sablé, sans réussite notable.

Dans la catégorie des jeunes, à noter la très belle performance de Lilou VALLUET qui atteint les ½ finales du championnat de Sarthe minimes (garçons et filles).

Les jeunes souhaitant s'initier à la pétanque peuvent participer aux entraînements de l'Ecole de Pétanque de la Vallée du Loir qui regroupe tous les jeunes des clubs du Sud-Sarthe.

Ces entraînements se déroulent le mercredi après-midi de 14h30 à 17h30 à Château-du-Loir, et sont encadrés par des éducateurs diplômés assistés par des initiateurs.

Lors de l'année, les jeunes ont l'opportunité de participer à plusieurs concours inter-écoles (concours organisés les mercredis après-midi), mais également à des compétitions régionales et nationale telles que le National de Chantonnay (85), Orléans (45), Falaise (14), Angers (49), Le Mans, etc.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mickaël VALLUET au 02 43 79 30 41

L'ensemble du bureau et moi-même vous souhaitons une très belle année 2019.

Boxe J.S.A.R.

Un grand changement au sein de la jeunesse sportive d'Aubigné – Racan section boxe anglaise.

En effet, j'ai obtenu mon diplôme de prévôt fédéral et comme l'exige les statuts de la Fédération Française de Boxe, je dois quitter la présidence du club. En conséquence, le 14 septembre 2018, s'est tenue une assemblée générale élective afin d'élire un nouveau président. Mme LE CALVEZ Susana est désormais et pour deux ans la nouvelle présidente du club. Cette élection met à l'honneur une présidente qui est une première dans l'histoire des JSAR depuis 1983, année de sa création.

Les travaux de réalisation des vestiaires de notre future salle de boxe ont commencé. Les JSAR remercient la municipalité de mettre à la disposition du club de boxe les moyens nécessaires afin de lui permettre de grandir et d'accueillir ses licenciés dans les meilleures conditions.

L'effectif de la saison écoulée (2017/2018) était de 61 licenciés hommes et femmes. Pour ce début d'année, nous notons une hausse des licenciés en BEA (boxe éducative d'assaut) ainsi qu'en catégorie féminine.

Reprise de l'entrainement le mercredi 7 janvier 2019 pour les adultes et le 9 janvier 2019 pour les autres.

Les JSAR vous souhaite une bonne et heureuse année 2019.

M. MERCIER Frédéric, Prévôt fédéral
& Mme LE CALVEZ Susana, Présidente de la J.S.A.R

Football U.S.A.R.

En tant que nouveau président, je tiens tout d'abord à remercier mon prédécesseur, Francis Maudeux, pour les quatorze saisons passées comme Président. Si j'ai accepté ce poste, c'est pour la simple et bonne raison qu'il y règne une très bonne ambiance familiale et conviviale et que je ne m'engageais pas en terre inconnue.

Cette saison 2018-2019 s'est étoffée :
• d'une équipe U13 encadrée par Jérémy Visier ;
• d'une équipe féminine en entente avec Dissay-sous-Courcillon encadrée par Francis Maudeux et Teddy Sorin ;
• d'une troisième équipe dans la section futsal toujours encadrée par Cédric Dumesnildrieux.

Effet Coupe du Monde !!! Nos champions du monde ont peut-être suscité quelques rêves pour certains car notre école de foot a vu ses effectifs augmentés dans chaque catégorie (U7 - U9 - U11). Aujourd'hui, l'ensemble des licenciés représente 122 joueurs et joueuses.

• L'équipe A, en 3ème division, a fini 2ème la saison dernière mais semble, aujourd'hui un peu en difficulté, surtout due aux nombreux blessés. Le groupe est plus homogène et la montée sera difficile mais envisageable avec les efforts de chacun.

• L'équipe B, en 4ème division, a fini honorablement en milieu de tableau la saison dernière. Cette saison devrait ressembler à la précédente. L'important est de maintenir son effectif.

• Le foot à 7 évolue en 1ère division grâce à sa montée la saison dernière. Félicitations à son coatch Julien Varela et ses joueurs. Le maintien semble un objectif envisageable.

• Les vétérans sont toujours présents dans la ligue « Touraine Nord » et continuent d'évoluer le vendredi soir. L'effectif s'est amoindri mais reste compétiteur (avec une 3ème mi-temps attendue).

• Remerciements aux nombreux dirigeants acteurs au sein du club pendant toute la saison, présents tous les samedis, dimanches et aux manifestations (tournois, repas dansants…). Merci à nos deux arbitres du district qui sont importants et qui permettent au club de ne pas être pénalisé financièrement et administrativement par le district. Merci à nos fidèles sponsors, sans qui

nous ne pourrions pas subvenir à tous nos frais. Merci à notre municipalité pour son soutien tout au long de la saison. Sans oublier nos fidèles supporters.

Tous à vos agendas : deux soirées dansantes sont prévues : le 6 avril et le 12 octobre 2019.

L'USAR envisage de fêter son soixante-dixième anniversaire le samedi 15 juin 2019. Afin de n'oublier personne, nous demandons à tous les joueurs et dirigeants ayant contribué à la vie du club depuis sa création, et désirant participer à cette journée, de contacter les membres actuels du bureau.

Dirigeants, joueurs, supporters se joignent à moi pour vous souhaiter une très belle année 2019 ainsi qu'à vos proches.
Vive le football.

Le président
Michel Cador

Les Galaxy's 2000 : Twirling et Danse

La saison 2017-2018 fut une réelle transition pour notre club. En effet, nous sommes passé de la F.S.C.F (Fédération Sportive et Culturelle de France) à la F.F.S.T.B (Fédération Française Sportive de Twirling Bâton), une fédération dont la compétition se fait au niveau mondial. Le dernier mondial a d'ailleurs eu lieu cet été à Kissimmee en Floride (Etats-Unis).
Pour revenir sur la saison dernière, nous avons présenté deux équipes en compétition F.S.C.F qui ont d'ailleurs obtenus des résultats très honorables.
Avec cette nouvelle fédération, le club ne participera plus à six championnats mais à quatorze, à savoir : Départemental, Critérium, Pré-sélectif, Ligue, ½ Finale, Finale.
Tous ces championnats divisés en plusieurs niveaux : N3 / N2 / N1

Notre club, faisant désormais parti de la fédération officielle et mondiale du Twirling Bâton, nous avons en tête deux aspects: les podiums et les titres de champion de France. D'ailleurs, pour nous aider dans notre transition, cette saison nous avons demandé à un athlète concourant aux championnats du monde de venir nous aider : Tommy DELPORTE.

Pour la saison 2018-2019, nous avons mis en place une section ZUMBA adulte qui a lieu tous les lundis soir de 18h30 à 19h30 : un véritable succès ! N'oubliez pas la section danse enfant (4 à 7 ans) qui a lieu les mercredis de 15h45 à 16h45, la section danse semi-adolescents (8 à 11 ans) qui a lieu également les mercredis de 16h30 à 17h30 et la section danse adolescent (11 à 16 ans) de 17h15-18h15.
Si le twirling vous intéresse, les niveaux débutants ont entrainement de 18h00 à 19h15 les mercredis, et les confirmés ainsi que les hauts niveaux sont présents les vendredis de 17h30 à 21h30.
Le club tient à remercier la commune pour la disponibilité du gymnase.
Pour toute la section danse, la coach est Mme DAGONEAU Christine. Pour la section Twirling, les coachs sont Mme DAGONEAU Christine et M. DAGONEAU Maxime.
Nous finirons cet article en vous présentant notre nouveau bureau :
- Présidente : ROBIN Danielle
- Vice-présidente : ROBIN Véronique
- Secrétaire : DAGONEAU Maxime
- Trésorière : DAGONEAU Christine
- Vice-secrétaire : MOREAU Céline
- Vice-trésorière : BONIFAIT Mélissa
- Membre du bureau : LOISEAU Nicolas

Venez nous rencontrer, avec ou sans rendez-vous !
Vous souhaitez des informations ? contactez le 02 43 46 20 03 ou envoyez-nous un courriel à l'adresse suivante :
twirlingaubigneracan@outlook.fr.

Le Bureau

La Pétanque Aubignanaise

L'année 2018 se termine et le club de La Pétanque Aubignanaise souhaite à tous une bonne et heureuse année 2019.

Notre pique-nique annuel du 1er juillet a réunis 76 convives.

53 personnes ont découvert le parc de PLANÈTE SAUVAGE de Port Saint Père lors de notre voyage du 26 août.

Compte-rendu des activités des 6 derniers mois :
Ouverts à tous :
- Samedi 28 juillet : 23 équipes.
- Mercredi 15 août : 44 équipes.
- Samedi 8 septembre : 27 équipes.
- Samedi 13 octobre : 24 équipes.

Mercredis soir :
(les deux derniers de la saison)
- Mercredi 20 juin : 26 équipes.
- Mercredi 27 juin : 18 équipes.

Concours sociétaires :
- Samedi 1 septembre : 24 personnes;
- Dimanche 30 septembre : 22 personnes.
- Samedi 27 octobre : 26 personnes.
- Dimanche 4 novembre : 32 personnes.

Le prochain et dernier de la saison : samedi 1 décembre.

Concours 50 ans et + :
Les dates des concours ouverts à tous en triplettes et en quatre parties réservés aux personnes de 50 ans et + :
- Jeudi 8 novembre à 14 h : 20 triplettes.
- Mardi 20 novembre 14 h.
- Jeudi 20 décembre 14 h.
- Jeudi 3 janvier 14 h.
- Mardi 29 janvier 9 h (6 parties).

Concours au profit du Téléthon :
- Vendredi 7 décembre 14 h et samedi 8 décembre 20 h (venez nombreux).

Notre repas-galette et l'Assemblée Générale auront lieu le dimanche 20 janvier.

Nous vous rappelons que tous les mardis après-midi ont lieu des jeux gratuits pour tout le monde (boulodrome ou terrains extérieurs).

Le bureau

Samouraï-Corpus

Rétrospective

Notre sixième saison officielle est donc entamée. Le travail de notre association se poursuit en dehors de la commune. Après les sollicitations multiples dans l'est du département, c'est au sein du village Pierre et vacances de Talmont Saint-Hilaire, (Port Bourgenay) que nous avons pu partager notre passion au cours de l'été dernier. Le public est souvent surpris de l'intensité du voyage qu'il finit par découvrir à la fin de sa séance-découverte (voir photo - en fond on peut y reconnaître la Chapelle de Notre Dame de Bourgenay, pour les amateurs du genre). Le renouvellement de cet atelier d'été est à l'étude. Nos remerciements vont notamment à l'établissement Côté Lounge qui nous a accordé sa confiance.

Nous sommes ravis de vivre depuis la rentrée de septembre l'arrivée massive de nouvelles élèves domiciliées sur la commune d'Aubigné. Notre association de taï-chi vit désormais pleinement sa vie de club local. Ce développement doit beaucoup à l'organisation du dernier forum des associations : nous avons tenu à y apporter une contribution soignée.

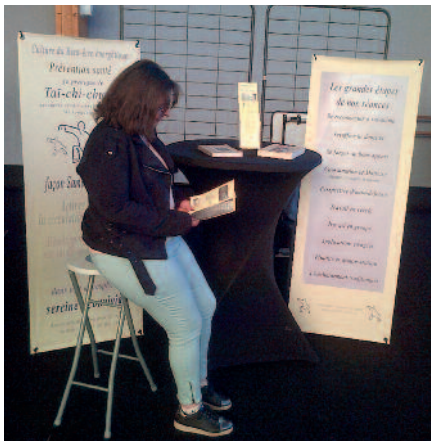

A suivre...

Nous avons bien noté une certaine demande concernant un éventuel aménagement horaire pour des cours ayant lieu en fin de journée ou soirée. Nous y réfléchissons. N'hésitez pas à vous faire connaître si vous êtes intéressé(e)s par cette perspective.

Rappel

Le taï-chi est un art de santé chinois plurimillénaire. Sa pratique est fondée sur la méditation de gestes martiaux en mouvement, appliqués avec lenteur. Il s'en ressent un flux d'énergie qui se manifeste différemment selon la sensibilité du praticien (souvent des pétillements accompagnés de chaleur). Le taï-chi est réputé pour prévenir les problèmes de vertiges, articulations, circulation, nervosité et favoriser l'intuition (et de façon corollaire la confiance en soi). Dit aussi « gymnastique chinoise de longue vie », le taï-chi permet de retrouver son quotidien avec « des yeux neufs ».

Horaires actuels

Deux lundis par mois à la salle des Tanneries à 14 h 30.

Contact

David Bonnetier au 06.81.29.09.14 ou par mail à samourai-corpus@sfr.fr

Adhésion 35 € pour l'année.

Interruption des cours pour les vacances de Noël et de l'été.

Générations Mouvement - Les aînés ruraux

Résumé des activités 2ème semestre 2018 - Prévisions 2019

En ce début d'année 2019, toute l'équipe du Conseil d'Administration de votre club vous adresse leurs meilleurs vœux de bonheur et surtout de santé pour cette nouvelle année qui nous l'espérons vous apportera chaleur et convivialité.

Le deuxième semestre 2018 a démarré par

- Le rallye cantonal du 22 août
- Le concours de belote du 5 septembre
- Le thé dansant du 3 octobre
- Le repas cantonal au profit du Téléthon du 21 novembre
- Et pour clôturer cette année, le 5 décembre, le repas et la traditionnelle bûche de Noël ont été servis par les membres du bureau et quelques bénévoles, aux adhérents qui se sont inscrits nombreux à cette journée conviviale.

Au cours de ce deuxième semestre 2018, nous avons pu organiser avec le Canton, les sorties ci-après : Le 6 septembre, découverte du canton de BRULON - Du 6 au 8 octobre, découverte de Bordeaux et des vignobles St Emilion, côtes de Blaye - Le 12 novembre spectacle "Folklore russe".

Sorties

Les prévisions de sorties et de manifestations pour **l'année 2019** n'ont pas encore été choisies car la "Commission Cantonale des voyages et sorties" doit élire un ou une nouvelle responsable, Madame CALBRIX Edith ayant démissionné de ce poste. Elle ne manquera pas néanmoins de vous tenir informés des nouvelles dispositions prises et des nouveaux projets.

Activités

Un petit rappel pour le premier semestre 2019 :

- **Galette des Rois** et **assemblée générale** le jeudi 17 janvier
- Concours de **belote** le jeudi 21 février
- **Assemblée Générale** Générations mouvement du Canton le 27 février à Vaas
- **Représentations théâtrales** 9 et 10 mars
- **Cochon grillé** le jeudi 16 mai
- **Concours de boules** le 6 juin

Enfin, lors de l'Assemblée Générale du 17 janvier 2019, vous procéderez à l'élection ou réélection des membres du bureau à qui nous adressons **en votre nom** tous nos remerciements pour leur dévouement. Vous pouvez vous aussi nous rejoindre. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues car il faudra penser tôt ou tard au remplacement des vétérans !!! Nous avons besoin de vous !...

Le mois de janvier est propice pour le renouvèlement de votre adhésion (13 € pour l'année). Venez nous rencontrer à cette occasion afin d'échanger un moment de convivialité.

TRÈS BONNE ANNÉE 2019

Familles Rurales

LE SOUTIEN A DOMICILE

RESPONSABLES BÉNÉVOLES sur AUBIGNÉ-RACAN

- Jocelyne ROYER : 02 43 46 14 96
  06 80 38 75 79
- Jeannine CHAMPENOIS : 02 43 46 27 18
  06 31 59 23 33
- Claudine FONTAINE : 02 43 79 29 05

L'**aide à domicile** peut être prise en charge par les caisses de retraite sous condition de ressources. Le savoir-faire du Soutien à Domicile est de pouvoir maintenir les personnes âgées à leur domicile, d'aider les familles dans les travaux de vie courante (ménage, aide à la toilette, repassage, courses, préparation des repas). Possibilité de paiement par chèque CESU. Réduction ou crédit d'impôt (selon la législation en vigueur).

LE MARCHÉ AUX JOUETS

Le marché aux jouets a eu lieu le samedi 20 octobre. Seulement une soixantaine de tables ont été vendues, mais les vendeurs qui se sont déplacés sont repartis satisfaits.

LA BOURSE AU VÊTEMENTS

La bourse automne/hiver a très bien marché, concernant le dépôt 6666 vêtements nous ont été remis par 381 personnes. 2392 vêtements, soit 37 %, ont été achetés par 400 personnes environ.

Nous rappelons que les bénéfices des bourses aux vêtements et du marché aux jouets sont reversés aux écoles d'Aubigné-Racan.

Merci aux bénévoles pour leur ténacité et leur gentillesse, ainsi qu'aux mamans des écoles qui viennent nous donner un 'coup de main', elles seront toujours les bienvenues, nous sommes ravis d'avoir de la jeunesse parmi nous. Les papas sont acceptés également pour l'agencement du magasin et le rangement.

Date de la bourse aux vêtements printemps/été 2019

- Dépôt : lundi 8 et mardi 9 avril de 9h à 17h
- Vente : vendredi 12 avril de 14h à 20h
  samedi 13 avril de 10h à 18h
  dimanche 14 avril de 10h à 12h
- Reprise : mercredi 17 avril de 15h à 19 h.

L'ensemble du bureau « Familles Rurales » vous souhaite une très bonne année.

3 A

C'est avec une activité soutenue de l'association que la saison estivale a commencé.

La bibliothèque municipale d'Aubigné a accueilli du 15 juin au 15 octobre 2018 une exposition de broderie exécutée sur le thème de l'Abécédaire. Une trentaine d'œuvres, lettrines, enluminures, frises etc ont été présentées. Le talent et la dextérité des brodeuses furent unanimement appréciés.

Le 15 septembre, les membres de l'atelier peinture et broderie ont participé en costume à la fête « Renaissance » du Lude. Une exposition (40 tableaux) sur le thème de la vigne à cette époque, s'est tenue dans une cour privée ouverte au public à cette occasion. C'est ainsi que l'on a pu admirer une copie parfaite de la Joconde ainsi qu'une représentation de joyeuses libations dans une taverne. Vu le nombreux public, ce fut un vif succès.

Le 23 septembre eut lieu dans le centre-ville de la commune, le vide grenier organisé par l'ACAR.

Notre association a profité de cette opération pour présenter son exposition annuelle des 3 ateliers, peinture, broderie et art floral, dans la salle polyvalente. Un concours de dessin fut également organisé pour les enfants. Malgré le temps pluvieux, cette journée des peintres fut bien accueillie par le public.

Le 12 octobre s'est tenue l'assemblée générale de l'association, laquelle compte pour la nouvelle saison 2018-2019, 33 membres. Les membres du bureau furent reconduits dans leur mandat.
Les inscriptions d'adhérents à l'un des ateliers peuvent bien sûr encore se faire à tout moment.

Le dimanche 21 octobre, par un temps radieux, l'association fut à nouveau présente à la traditionnelle « fête de la pomme » à Vaas où une vingtaine de toiles furent exposées.

Christian LEMAITRE
Président 3A

L'A.S.A. - Aide, Soutien et Accompagnement

L'A.S.A intervient pour du soutien scolaire auprès des enfants **du CP à la troisième**.
Nous apportons une aide aux devoirs, un accompagnement personnalisé avec suivi d'évolution, une méthodologie de travail.
Les permanences se déroulent **les mardis et jeudis de 16h30 à 18h30, salle de réunion à la bibliothèque**.

L'A.S.A intervient aussi pour l'aide administrative **(impôts, carte grise, divers courriers…)**
Les permanences se déroulent au **bureau n°1 à l'étage de la bibliothèque, de 10h à 12h30, les samedis**.
Une charte de confidentialité est signée par chaque bénévole et membre du bureau concernant les différents dossiers traités et enfants suivis.
Dans le cadre de la Fête des Lumières, nous participons, avec les bénévoles de la bibliothèque, aux ateliers de créations et mises en scène d'ombres.
Comme l'année précédente, nous organiserons un rallye-lecture avec la participation des commerçants et des Jardiniers Sarthois, ouvert à toute la population.

Pour tout renseignement, veuillez nous contacter au **06.45.03.78.04**.

Nous sommes heureux d'accueillir de nouveaux bénévoles au sein de l'association et si cela vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter.

Mme FIRMIN-JOUVIN Julie,
présidente

MCVDL : Moto-club de la vallée du Loir

Et voilà, ça y est, nous avons fêté les 20 ans de notre club !

En effet à l'heure où vous lirez ces quelques lignes, notre soirée anniversaire sera passée et bien passée…
Les membres à l'origine de ce « moto-club de la vallée du Loir » dit « Les Keepcool » (L'équipe cool) sont, encore quelques-uns du moins, présents ; ils ont eux aussi pris 20 ans (Quand on aime…) mais ils assurent et assument leur rôle.
De jeunes membres sont là aussi pour accueillir les nouveaux adhérents et faire perdurer notre passion et notre plaisir de la vivre entre ami(e)s motard(e)s à moto.

Malgré les tracasseries et contraintes administratives, la difficulté d'obtention, les coûts des assurances et les limitations de vitesse, le permis moto attire de plus en plus de jeunes et les filles ne sont pas en reste, elles aussi passent leur permis moto et viennent rouler lors de nos sorties… La dernière en date, Louise, a obtenu son précieux papier rose en août et depuis partage, avec sa maman la même moto et avec son père la Moto : je suis fier de ma fille! Il va falloir créer une adhésion « Famille »…

Pour revenir sur 2018

Les sorties ont été nombreuses et toutes ensoleillées, ou presque (ah ! le crachin breton de mai).
C'est chaque fois un plaisir de se retrouver pour une balade sur nos si belles routes sarthoises ou autres et quand en plus le soleil nous accompagne que demander de mieux ? Que les week-ends soient plus longs !!!

Merci aux organisateurs, au bureau et à tous les membres qui contribuent à la vie de notre club.

Pour terminer, je souhaite à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année et à 2019 pour de nouvelles aventures.
Avec mes meilleurs vœux.

Le Président
Antoine BOYER

A.C.A.R.

L'association commerciale d'Aubigné Racan s'investie au sein de la commune en proposant diverses manifestations.
La fête de la musique du vendredi 22 juin 2018 sur la place de la Mairie en partenariat avec la commune fut une soirée réussie, dans une ambiance conviviale.

Notre repas champêtre du 13 juillet 2018 connait toujours un succès.

Nous avons servi plus de 300 personnes. Le feu d'artifice et le bal accompagnent bien cette soirée.

Notre brocante du dimanche 22 septembre 2018 a été gâchée par la pluie. La moitié des exposants étaient présents. Nous remercions les courageux qui sont venus malgré le mauvais temps.

Comme chaque année, nous avons organisé notre quinzaine commerciale du 30 novembre au 14 décembre 2018. Plus de 2500 Euros en bons d'achat étaient à gagner. Nous remercions les habitants de la commune pour leur participation.

Dimanche 2 décembre 2018, nous avons décoré le centre de la commune avec 80 sapins et réalisé plus de 450 nœuds entièrement financé par l'ACAR.

Pour clôturer l'année, nous avons organisé notre marché de noël le vendredi 14 décembre 2018 sur la place de l'église en partenariat avec les 3 A, l'école Saint Joseph.

La venue du père noël est très appréciée, ainsi que le panda.

L'ACAR tenait à remercier les bénévoles, M. et Mme SURUT Jean Pierre et Monique pour leur investissement depuis de nombreuses années ainsi que les employés de la commune pour la mise en place des stands.

Programme des Festivités 2019

- Vendredi 21 juin 2019 : Fête de la Musique
- Samedi 13 juillet 2019 : Repas champêtre
- Dimanche 22 septembre 2019 : Brocante avec la participation des 3 A
- Vendredi 13 décembre 2019 : Marché de Noël

Nous vous souhaitons tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2019.

La présidente
Brigitte Ferrière

Le Jardinier Sarthois

L'année 2018 s'achève, les jardiniers et les jardins vont être au repos en attendant le printemps.
Cette année fut bien remplie au niveau des manifestations sur nos 2 communes.

Nous avons organisé ou participé :
- Le rallye de printemps
- L'école de jardinage
- Le forum
- Nos 2 lotos
- La fête de la pomme

Nous remercions les municipalités pour leurs aides.

Maintenant, nous préparons notre assemblée générale qui aura lieu le 26 janvier 2019 à la salle polyvalente d'Aubigné-Racan à 14h30.
Venez nous retrouver, les nouveaux adhérents seront les bienvenus.

Toute l'équipe vous souhaite une bonne année.

Le bureau

Forum des Associations 2018

La municipalité a voulu renouer avec la tradition en organisant, samedi 8 septembre 2018, le forum des associations d'Aubigné-Racan.

Celui-ci avait pour objectif de mettre à l'honneur le dynamisme de nos associations, de leur permettre de se faire connaitre et de susciter l'envie de pratiquer les activités qu'elles proposent à de nouveaux adhérents. Une dizaine d'associations, rassemblées dans le gymnase a participé à cette matinée qui a permis à chacune d'elles de mettre en lumière leurs disciplines, de présenter les résultats obtenus, d'annoncer les objectifs de l'année à venir.

Les présidents ont pu intervenir en public en répondant aux interviews menées par Valérie Cascio devant les Aubignanaises et Aubignanais venus en nombre à cette manifestation.

La municipalité s'est montrée très satisfaite de la participation des associations qui ont répondu favorablement à cette invitation.

Rendez-vous est déjà pris le samedi 7 septembre 2019 pour le prochain forum des associations de la commune avec le souhait d'élargir encore un peu plus la représentation des associations de la ville.

V.E.A.L. - Voitures anciennes

Le Club VEAL existe depuis 2006. Il compte aujourd'hui 36 adhérents (une carte d'adhérent par famille en 2018) et 90 véhicules anciens.
Une composition plus restreinte du bureau a été proposée et adoptée lors de la dernière assemblée générale :
• Trottier Claude : Président
• Milcent André : Vice-Président
• Trottier Ginette : Secrétaire
• Milcent Fabienne : Trésorière
• Boudou Marianne : Chargée de communication

Les sorties prévues ont été réalisées en toute convivialité malgré quelques pannes inévitables sur nos anciennes.
La prochaine Assemblée Générale se tiendra à la salle des fêtes d'Aubigné-Racan le 6 janvier 2019.

Sorties 2018

Auto Moto Rétro Le Mans - Les 31 mars et 1er avril 2018
2 véhicules ont été exposés : une Dyane de 1980 et une Lancia Fulvia de 1974.
Cette année une présentation rétro a été réalisée par le Club pour la mise en valeur du stand.

La petite Couère - Le 6 mai 2018 - 250 km
Pour cette première grande sortie, 38 participants ont profité de cette belle journée en Anjou.
A quelques km de Nyoiseau, la « Petite Couère » nous a permis de découvrir la vie d'un village en 1900, fabuleux voyage dans le temps.

Autour de la chapelle, l'épicerie, le coiffeur et le cordonnier, le sabotier, le tonnelier, le

maréchal-ferrant,... mais aussi l'école et la mairie, un village où le temps semble ne jamais s'être arrêté. Les panneaux publicitaires en tôle émaillée, les caramels à 2 sous, le comptoir en zinc,... mille détails qu'on croyait avoir oubliés et qu'on redécouvre tout à coup, comme par enchantement.

Le Domaine de Chaumont-sur-Loire - Le 1er juillet 2018 - 240 km
Après la visite du Château, les 36 participants ont pique-niqué dans le Domaine avant de découvrir les jardins et œuvres d'art du 27ème festival international des jardins.

En 1875, le couple princier « de Broglie » n'a de cesse d'agrandir et d'embellir le domaine ; il fait restaurer les extérieurs du château, moderniser les intérieurs (électricité, chauffage central, eau courante) et édifier en 1877 les écuries.
En 1884, l'architecte Duchêne réalise le parc paysager.
Acquis par la Région Centre en 2007, Chaumont-sur-Loire est devenu un lieu incontournable dans le domaine de l'art et des jardins.

Voyage dans l'Orient Express - Les 15 et 16 septembre 2018 - 400 km
Visite de CAP Loire et pause déjeuner à Montjean-sur-Loire le samedi. Le dimanche, visite de la Savonnerie des collines aux Epesses, puis embarquement, à Mortagne sur Sèvre, des 20 participants à bord d'une authentique voiture-restaurant de 1926 de la Compagnie Internationale des wagons-lits qui reliait Londres-Paris à Istanbul.

Véritable art de vivre de l'époque des grands express européens, cuisine raffinée et décoration somptueuse.
Un voyage de 3 heures à travers les trois vallées du haut bocage vendéen, sur l'ancienne ligne des Chemins de Fer de Vendée.

Musée fonderie d'Antoigné - Le 14 octobre 2018 - 150 km
Une journée découverte du patrimoine sarthois : 23 participants ont visité le premier site industriel de la Sarthe des années 60, l'usine Chappée, 1800 salariés avant son déclin et sa fermeture en 1985.
Après une visite du village imprégné du modèle paternaliste de Chappée, le Maître restaurateur de la petite auberge de St Jean d'Assé a régalé les papilles du groupe.
La visite du Musée de l'usine a clôturé la découverte de ce site dont l'origine remonte à 1800. Des rails de chemin de fer, des radiateurs, des cocottes, toutes sortes d'objets en fonte sont sortis de cette usine à cette époque.

Autres sorties individuelles (membres du club)

Le 22 avril 2018 - **Luché Pringé** : 19 adhérents ont profité de cette journée brocante.
Les 11 et 12 août 2018 - **Marçon Classic** : Une quinzaine d'adhérents y a participé cette année.
Le 2 septembre 2018 - **Comice de Verneil le Chétif** : 11 véhicules ont été présentés et ont défilé sous un soleil radieux.
Le 23 septembre 2018 - **Brocante Aubigné Racan** : 12 véhicules ont été exposés malgré un temps maussade qui a quelque peu perturbé cette manifestation.

Sorties prévues par le Club pour 2019

• Avril : Château de Montmirail et train de Semur en Vallon.
• Juin : Accueil du Club « les Vieilles Bielles de l'Aubrac » pour 24h00 en Sarthe
• Juillet : Musée de la poupée à Duneau, pique-nique au plan d'eau de Tuffé
• Septembre : Escapade dans le Berry avec une étape dans le Sancerre
• Octobre : Turquant, métiers d'art et caves troglodytiques avec artisanat

Le Club remercie les propriétaires qui ont accepté de présenter leurs véhicules anciens aux différentes expositions.

Les membres du Club VEAL vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année.

Le Président, Claude TROTTIER

UNC-72 Aubigné-Racan

Notre association locale d'anciens combattants a pour objectif de transmettre la mémoire aux jeunes générations. Elle a également une mission à caractère social envers ses adhérents dans le besoin. En outre, elle entretient des liens d'amitiés et permet à chacun d'entre nous de partager des moments de convivialité.

Au cours de ce second semestre de l'année 2018, un de nos camarades, Jean-Louis LEBOUCHER, nous a quitté. Nous présentons à Evelyne, son épouse, et à sa famille, nos sincères condoléances.

L'événement qui a le plus marqué notre association en cette fin d'année s'est déroulé le 11 novembre 2018. Outre les commémorations, notre association a reçu ce jour-là un drapeau neuf. La journée a commencé par la remise du drapeau, devant le monument aux morts, en présence de Monsieur le Maire Philippe LEGUET. Deux enfants de la commune ont remis celui-ci à Monsieur le Maire qui l'a ensuite remis au Président de notre

association, Monsieur Bernard DAGOREAU, qui l'a offert à son porte drapeau, Monsieur Michel LECOR, en le déposant dans son baudrier. La commémoration de l'armistice de 1918 a ensuite commencé. Après la lecture du discours du ministre en charge des anciens combattants, l'appel aux morts, les dépôts de gerbes, nous nous sommes tous dirigés vers le cimetière où a eu lieu un dépôt de gerbes, suivi de la plantation de l'Arbre de la liberté, à l'occasion de la commémoration du Centenaire de l'Armistice de la guerre de 1914-1918. A l'issue de cette cérémonie, et en remerciement de la générosité de la commune pour l'acquisition de ce drapeau neuf, nous avons partagé le pot de l'amitié dans la salle des AFN.

En fin de matinée, malgré la pluie qui n'a pas cessé de nous accompagner, nous étions nombreux à nous rendre à Verneil-le-Chétif où une cérémonie était organisée, au niveau cantonal, par l'association du Souvenir Français, pour commémorer la fin du Premier conflit mondial. La journée s'est terminée par un banquet.

A présent, nous pensons aux activités de l'année 2019.

Bernard DAGOREAU remet le drapeau à Michel LECOR

Plantation de l'Arbre du Centenaire de l'Armistice de 1918

APEL Ecole Privée

L'école Saint Joseph participe à une opération de recyclage de papier organisée par une entreprise locale de recyclage.

Une benne sera mise à la disposition de notre école dernière semaine de juin.

Il nous faudra remplir au minimum 4 tonnes de papier...

Tous les types de papier sont concernés, livres, magazines, journaux, publicités, enveloppes, annuaires, catalogues de jouets, chutes de papier...

Nous avons choisi de communiquer tôt pour nous donner le temps de :
- Sensibiliser les élèves à la notion de tri sélectif
- Stocker les papiers au sein de notre école
- Diffuser au maximum l'information autour de nous.

Cette opération de recyclage ne coûte rien et va rapporter de l'argent à notre association et SURTOUT profiter à nos enfants.

Vous pouvez aider notre établissement en venant déposer vos papiers chaque jour tout au long de l'année. (Hors mercredis et vacances scolaires).

Pour tout renseignement complémentaire veuillez contacter les membres de l'association des parents d'élèves :
- Mme Gaucher Loiseau Elodie au 06.32.18.14.43
- Mme Firmin Jouvin Julie au 06.45.03.78.04
- Mme Gaillat Mathilde au 06.03.20.34.07

Mme GAILLAT
Présidente de l'association de l'APEL

APEL de l'école publique

L'année scolaire 2018-2019 a commencé par la rentrée des élèves le 03 septembre 2018, puis a suivi l'assemblée générale de l'association des parents d'élèves (APE) le vendredi 14 septembre 2018.
A cette occasion, la composition de l'APE a été renouvelée avec 4 personnes sortantes et 2 personnes entrantes, portant l'effectif à 7 bénévoles.
L'APE a commencé par organiser le 6ème loto de Noël qui a eu lieu le samedi 24 novembre 2018.

Nous avons choisi de faire gagner encore plus de bons d'achat que les années passées (2000€) mais nous avons aussi sollicité les artisans, commerçants et associations d'Aubigné-Racan et des alentours pour obtenir des lots ou des dons en numéraire à gagner le soir du loto. Nous profitons de cette occasion pour remercier toutes les personnes qui ont joué le jeu et ont de nouveau donné cette année. De plus, pour rester dans le thème de Noël nous avons fait gagner des chapons fermiers, des bouteilles de champagne, calendriers de l'Avent avec des bijoux etc.
Nous remercions également les instituteurs et les parents d'élèves qui sont venus cette année à notre loto. Les parents ont confectionné des gâteaux et des crêpes qui ont été vendus tout le long de la soirée, et ont aidé à la mise en place de la salle, un grand MERCI pour cela.

La deuxième manifestation fut l'habituelle tombola de fin d'année, où plus de 1000 tickets ont été vendus. Tous les tickets étaient gagnants avec comme nouveauté cette année une deuxième chance au grattage où il y avait une voiture ou un vélo électrique à gagner (sur toute la France). Parmi les plus gros lots qui ont été gagnés il y avait un hoverboard, un week-end Smart box, une crêpière Téfal, une enceinte bluetooth, un set à fondu à chocolat etc.

La remise des lots s'est effectuée lors du marché de Noël organisé par l'équipe enseignante le 14 décembre 2018, avec toujours une récompense à nos trois meilleurs vendeurs.

Pour 2019, nous ne relâchons pas nos efforts avec plusieurs actions à venir.
La première sera **le Carnaval de l'école organisé par l'APE le 16 mars 2019**, le défilé commencera vers 16h en accompagnant Mr Carnaval dans sa dernière danse avant d'être brûlé.

Nous rappelons que les parents et les enfants sont invités à venir déguisés pour encore plus d'ambiance et de bonne humeur.

De plus, le soir, les parents pourront commander des pizzas et auront la possibilité de les manger sur place ou de les emporter, à partir de 19 h.
Nous avons également prévu de refaire l'opération **saucissons et terrines** au printemps, au vu de son grand succès de l'an passé.
Enfin, nous terminerons l'année scolaire par **la fête de l'école qui aura lieu le dimanche 23 juin 2019**.

Tous les bénéfices de ces manifestations sont reversés à l'école au profit des enfants.
L'APE participe financièrement aux séjours et sorties scolaires de toutes les classes, mais aussi aux achats de Noël, matériel scolaire ou sportif, livres etc.

Tous les membres de l'APE vous souhaitent une bonne et heureuse année 2019 en espérant vous voir nombreux lors de nos prochaines manifestations.

Président : Jérôme PASQUIER
Vice- président : David DUBUS
Secrétaire : Audrey PLUMERAND
Vice-secrétaire : Cindy LOVAT
Trésorière : Bélinda LÉON
Vice-trésorière : Amélie CUREAU
Membres actifs : Marie-Laure BERTRON

Club de gravure sur verre

Le club de gravure sur verre a fait des démonstrations en Sarthe et en Charente-Maritime au mois de juillet et une partie du mois d'août.

A la rentrée de septembre, les cours de gravure ont repris avec 3 personnes hors canton 2 fois par semaine.

Des gravures peuvent être faites à partir d'une photo.
Depuis cette année, une plaque funéraire sur un verre spécial avec une dédicace pour vos défunts vous est proposée. Elles peuvent rester été comme hiver, elles ne craignent rien.

Le club prévoit de faire une démonstration et initiation de gravures en mars ou avril 2019 dans une salle d'Aubigné-Racan. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire dès maintenant soit par mail (mialyogui72@outlook.fr) soit par téléphone (02.43.46.86.94).

COMPTES RENDUS
DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 28 JUIN 2018 À 20H (extrait)

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT le VINGT-HUIT JUIN à 20 H, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **P. LEGUET**, Maire.

Étaient présents : P. LEGUET, **Maire** ;
A. BAILLY, B. RENAUD, F. TYLKOWSKI, R. ANNE et J. VENTROUX, **Adjoints**,
J. HUBERT, C. LOVAT, C. PICOULEAU, L. ROCHETEAU, B. LEDUC, Y. LEHOUX, P. LEROY, B. MARAIS, P. MARIE, N. MOURIER et S. PAPIN, **Conseillers municipaux**
Absentes excusées :
M. ROINEAU donne procuration à A. BAILLY
A. MARTINEAU
Secrétaire de Séance : J. VENTROUX

Membres	en exercice	: 19
	présents	: 17
	votants	: 18

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 22 mai 2018.

Le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour :
- Autorisation d'urbanisme délivrée par le Maire au nom de la commune
Accord du conseil municipal.

AUTORISATION D'URBANISME DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Le Maire expose que dans le cadre d'une construction ou d'une déclaration de travaux pour un bâtiment communal, le conseil municipal doit autoriser le Maire à signer l'autorisation d'urbanisme.

Vu le code de l'Urbanisme,
Considérant la déclaration préalable déposée le 02 mai 2018 pour l'aménagement de vestiaires au club de boxe,

Le conseil municipal, après vote à l'unanimité, autorise le Maire, ou son représentant, à signer au nom de la commune, l'avis favorable à la déclaration préalable n° DP 72013 18 Z0013 pour l'aménagement des vestiaires au club de boxe.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Dans le cadre d'une aide exceptionnelle par le CCAS, il est nécessaire de mettre au budget une somme complémentaire.

Le conseil municipal, après délibération, et vote à l'unanimité, autorise le Maire, ou son représentant, à effectuer un virement de crédit pour le compte du CCAS :
- Prendre au 678.....- 2 000.00 €
- Porter au 657362.....+ 2 000.00 €

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Lors de sa séance du 13 octobre 2016, le conseil municipal a accepté le règlement de la facture HT des travaux d'aménagement d'une rampe d'accessibilité PMR à la boulangerie.
Rappel du montant de la facture : 1 597.09 € HT
Le règlement devant être réalisé sur la section d'investissement, une décision modificative est nécessaire.

Le conseil municipal, après délibération, et vote à l'unanimité, autorise le Maire, ou son représentant, à effectuer les virements de crédit suivants :
- Prendre au 678.....- 1 600.00 €
- Porter au 023.....+ 1 600.00 €
- Porter au 021.....+ 1 600.00 €
- Inscrire au 20422.....1 600.00 €

CRÉATION D'UN EMPLOI DE RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES

Le responsable des services techniques va faire valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2018.

Un appel à candidatures a été lancé pour une prise de poste au 15 septembre 2018.

Il est donc nécessaire de créer un emploi de responsable des services techniques à temps complet qui pourra être pourvu par les grades de :
- Agent de maîtrise,
- Agent de maîtrise principal,
- Technicien,
- Technicien principal de 2ème classe,
- Technicien principal de 1ère classe.

Le conseil municipal, après délibération, et vote à l'unanimité, autorise la création d'un emploi de responsable des services techniques à temps complet à compter du 15 septembre 2018.

DÉCISION D'ALIÉNATION D'UN CHEMIN RURAL ET MISE EN DEMEURE DES PROPRIÉTAIRES

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161.10 ;
Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, et notamment son article 3 ;
Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2241-1 ;
Vu la délibération en date du 13 février 2018 décidant de lancer la procédure de cession prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;
Vu l'arrêté municipal n°040-2018 en date du 07 mai 2018 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;
Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 25 mai 2018 au 08 juin 2018 ;
Vu le registre d'enquête et l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur à l'aliénation du chemin rural sis « La Filousière » ;
Considérant, au vu des résultats de l'enquête publique, que le chemin rural a cessé d'être affecté à l'usage public car il n'est plus utilisé comme une voie de passage ;
Considérant que, par suite, il y a donc lieu de poursuivre la procédure d'aliénation, et notamment de mettre en demeure les propriétaires riverains à acquérir le chemin concerné ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- approuve l'aliénation de la partie du chemin rural n°88 jouxtant la parcelle cadastrée n° N 184, sis au lieu-dit « La Filousière »,
- demande que les frais de publication de l'enquête publique soient pris en charge par l'acquéreur,
- demande à Monsieur le Maire de mettre en demeure les propriétaires riverains à acquérir le chemin rural susvisé.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC CONTACT FM

La convention de partenariat avec Contact FM signé en juillet 2017 pour un an afin de mettre en lumière l'actualité de la commune arrive à échéance. Son renouvellement pour deux ans est proposé.

Coût : 1 150.00 € par an
Après délibération, et vote à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs au renouvellement de la convention de partenariat avec Contact FM pour deux ans.

INVENTAIRE DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder à un inventaire des collections de la bibliothèque municipale.

52 documents, 2 exemplaires de revue et 1 CD ont été perdus et 561 documents (452 livres et 109 revues) n'offrent pas d'intérêt de conservation.

Les bénévoles de la bibliothèque proposent de vendre certains de ces documents lors de la brocante de septembre. Monsieur le Maire propose d'établir le tarif suivant : 1 € le document, 3 € les 5 documents, 5 € les 10 documents, que ce soit livre ou revue.

L'élimination des ouvrages de l'inventaire de la bibliothèque municipale sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages et leur destination

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité, autorise :
- le Maire à charger Madame FARON Claire de procéder à la mise en œuvre de l'inventaire des collections de la bibliothèque municipale, de signer les procès-verbaux d'élimination,
- la vente des documents selon le tarif proposé.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION VIE SCOLAIRE

Un exemplaire du compte rendu est remis à chaque conseiller accompagné du règlement du restaurant scolaire.
R. ANNE, responsable de la commission, donne lecture du compte rendu de la réunion du 05 juin 2018.
Le conseil municipal n'émet aucune remarque.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION POUR LA PRÉPARATION DU FORUM DES ASSOCIATIONS

Un exemplaire du compte rendu est remis à chaque conseiller.
F. TYLKOWSKI, responsable de la commission Sport – Culture – Loisirs – Tourisme, donne lecture du compte rendu de la réunion du 30 mai 2018.

PROGRAMME DU 14 JUILLET 2018

Monsieur le Maire donne lecture du programme.

QUESTIONS DIVERSES

- Information sur la fibre optique
Monsieur le Maire a reçu le mercredi 27 juin un responsable de Sarthe Numérique et un coordonnateur de travaux du groupement Axione / Bouygues Energies et Services.
Le NRO (Nœud de raccordement optique), point d'entrée majeur pour les opérateurs commerciaux et fournisseurs d'accès internet pour la livraison des services aux abonnnés, sera situé à Aubigné-Racan pour un déploiement de la fibre optique jusqu'aux abonnées de Coulongé et Sarcé dans un premier temps. Le déploiement sur Aubigné sera réalisé d'ici un an environ.
Pour ce faire, il est nécessaire d'installer un shelter béton préfabriqué d'une surface de 12 à 18 m².
Le conseil municipal est sollicité pour choisir l'emplacement et le coloris du bâtiment.
Le conseil municipal choisit l'implantation près de la gare et le coloris beige.
- Le Maire donne lecture des différents courriers de remerciements des associations :
• Gymnastique volontaire
• 3 A
• Don du sang
- Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Alain MAILLET l'informant de son souhait de faire valoir ses droits à la retraite fin décembre.
- L'invitation pour le gala de fin d'année du twirling est remise à chaque conseiller.
- Une invitation pour le pot de fin d'année des enseignants est remise à chaque conseiller.
- B. LEDUC demande :
• si les résultats du recensement sont parus.
Les comptages sont toujours en cours par l'INSEE.
• où en est la sollicitation du club de pétanque concernant l'agrandissement des terrains extérieurs.
Monsieur le Maire souhaite organiser un rendez-vous avec le club pour en discuter et éventuellement projeter cela pour le budget 2019.

La séance est levée à 21 h 25.

Le Maire : P. LEGUET
Le secrétaire de séance : J. VENTROUX

JEUDI 30 AOUT 2018 À 19H (extrait)

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT le TRENTE AOÛT à 19 H, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **P. LEGUET**, Maire.

Étaient présents : P. LEGUET, **Maire** ;
B. RENAUD, F. TYLKOWSKI, R. ANNE et J. VENTROUX, **Adjoints**,
J. HUBERT, A. MARTINEAU, C. PICOULEAU, L. ROCHETEAU, M. ROINEAU, B. LEDUC, Y. LEHOUX, P. LEROY, B. MARAIS, P. MARIE, N. MOURIER et S. PAPIN, **Conseillers municipaux**

Absente excusée :
C. LOVAT donne procuration à N. MOURIER

Secrétaire de Séance : L. ROCHETEAU

Membres en exercice : 18
présents : 17
votants : 18

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 28 juin 2018.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Maire donne lecture de la lettre de démission pour convenance personnelle de Mme A. BAILLY de son poste d'adjointe et de conseillère.

Il exprime ses regrets et ses remerciements à Mme BAILLY pour la qualité de son mandat pendant deux ans et demi, son sérieux, sa disponibilité et son professionnalisme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Vu la démission de Mme A. BAILLY de son poste d'adjointe acceptée par le Préfet de la Sarthe en date du 2 août 2018 ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 5 voix contre :

- De ne pas pourvoir à la vacance du poste d'adjoint,

- De réduire le nombre de postes d'adjoints au Maire à quatre.

NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-4 et suivants et R.123-1 et suivants, prévoyant la nomination de membres par le Maire, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, et prévoyant que les associations familiales, les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations de retraités et de personnes âgées, ainsi que les associations d'handicapées du Département peuvent formuler des propositions concernant leurs représentants,

Vu la délibération du conseil municipal n°2014SEPTEMBR061 en date du 19 septembre 2014, rendue exécutoire le 22 septembre 2014, fixant le nombre de membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale respectivement élus et nommés,

Vu l'affiche informant ces associations du renouvellement de membres nommés du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, apposée en mairie du 22 septembre 2014 au 20 octobre 2014,

Considérant les propositions de celles-ci,

Vu la délibération du conseil municipal n°2017DECEMBRE068 en date du 20 décembre 2017 désignant les membres,

Vu la démission de Mme A. BAILLY en tant que conseillère municipale en date du 02 août 2018,

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir à la nomination de 5 membres issus du conseil municipal et 5 membres extérieurs,

Un conseiller s'est porté candidat pour l'élection du 5ème membre issu du conseil municipal :
- Serge PAPIN 18 voix

Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux :

Jeannine CHAMPENOIS (Générations mouvement), Françoise DRON (UDAF), Claudine FONTAINE (Générations mouvement), Jeannine HUBERT, Anita MARTINEAU, Serge PAPIN, Yves RENAUD (MSA), Hélène ROBINEAU (Familles Rurales), Lydie ROCHETEAU et Frédérique TYLKOWSKI.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS COMMUNALES

Madame Brigitte RENAUD prend en charge la commission Fêtes et cérémonies – salle polyvalente.

Madame Frédérique TYLKOWSKI prend en charge la commission Communication.

Aucun autre changement n'intervient.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe le conseil municipal des différents changements intervenus au sein du personnel communal :
• L'agent en charge de l'urbanisme et de la cantine quittera ses fonctions le 31 août 2018 pour un détachement dans la fonction publique d'état et sera remplacée par l'agent actuellement à l'agence postale communale.
• Un agent est donc recrutée à l'agence postale communale à compter du 1er septembre 2018.
- Le Maire donne lecture des courriers d'un administré relatifs à la désertification médicale du territoire. Ce dernier propose un mécénat communal.
M. LEGUET regrette cette situation et est bien conscient qu'il s'agit d'un problème national qui fait l'actualité régulièrement dans les médias. Malheureusement le Département est seul à pouvoir assumer le financement d'études d'un étudiant en médecine sous certaines conditions.

La séance est levée à 20 h.

Le Maire : Philippe LEGUET
La secrétaire de séance : Lydie ROCHETEAU

MARDI 11 SEPTEMBRE 2018 À 20H (extrait)

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT le ONZE SEPTEMBRE à 20 H, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **P. LEGUET**, Maire.

Étaient présents : P. LEGUET, **Maire** ;
B. RENAUD, F. TYLKOWSKI, **Adjoints**,
J. HUBERT, A. MARTINEAU, M. ROINEAU, Y. LEHOUX, P. LEROY, B. MARAIS, N. MOURIER et S. PAPIN, **Conseillers municipau**x

Absents excusés :
C. LOVAT donne procuration à B. MARAIS
C. PICOULEAU donne procuration à B. RENAUD
R. ANNE donne procuration à P. LEROY
B. LEDUC donne procuration à Y. LEHOUX
J. VENTROUX donne procuration à P. LEGUET
L. ROCHETEAU et P. MARIE

Secrétaire de Séance : Y. LEHOUX

Membres en exercice : 18
présents : 11
votants : 16

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 30 août 2018.

COMPTE RENDU ANNUEL AUX COLLECTIVITÉS LOCALES – AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE D'HABITATION LE CLOS DES TANNERIES PAR SARTHE HABITAT

Dans le cadre de l'opération Aménagement d'une zone d'habitation Le Clos des Tanneries, et conformément à l'article 17 de la convention d'aménagement signée en date du 28 octobre 2010, Sarthe Habitat soumet à la commune le Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales (CRACL), présenté et approuvé par le Conseil d'Administration de Sarthe Habitat en date du 28 mai 2018.

Après avoir entendu l'exposé sur le « cumul réalisé au 31 décembre 2017 » et pris connaissance de la projection à venir, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales concernant l'opération Lotissement Le Clos des Tanneries.

VENTE D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL N°88

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2241-1 ;

Vu la délibération en date du 13 février 2018 décidant de lancer la procédure de cession prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

Vu l'arrêté municipal n°040-2018 en date du 07 mai 2018 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 25 mai 2018 au 08 juin 2018 inclus ;

Vu la délibération en date du 28 juin 2018 décidant d'approuver l'aliénation du chemin rural, objet de la présente procédure ;

Vu la réponse apportée par un des propriétaires riverains à la mise en demeure notifiée par courrier recommandé en date du 16 juillet 2018 ;

Considérant la proposition de Monsieur et Madame ROUAN Jean-Bernard,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de fixer le prix de vente du chemin à 60 euros,

- décide la vente du chemin rural à Monsieur et Madame ROUAN Jean-Bernard au prix susvisé,

- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au présent projet,

- dit que les frais de publication et d'acte occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur.

DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL

Pour faire suite aux différents avenants et au coût de la révision des prix pour le restaurant scolaire, ainsi que le surcoût pour le désamiantage au club de boxe, un virement de crédit est nécessaire :
- Prendre au 678 ..... - 20 000.00 €
- Porter au 023 ..... + 20 000.00 €
- Porter au 021 ..... + 20 000.00 €
- Porter au 2313 ..... + 20 000.00 €

Le conseil municipal, après vote à l'unanimité, autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette décision modificative.

DÉCISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET PRINCIPAL

Pour faire suite à la saisie des amortissements, il s'avère qu'il manque 0.09 € pour permettre les écritures 2018.

Il est donc nécessaire d'effectuer un virement de crédit :
- Porter au 281531 ..... + 0.09 €
- Porter au 021 ..... - 0.09 €
- Porter au 023 ..... - 0.09 €
- Porter au 6811 ..... + 0.09 €

Le conseil municipal, après vote à l'unanimité, autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette décision modificative.

ENTRÉE AU CAPITAL DE L'ATESART (AGENCE DES TERRITOIRES DE LA SARTHE)

Le conseil municipal d'Aubigné-Racan,

Vu le rapport de P. LEGUET, Maire,

Vu les statuts de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe et le Règlement Intérieur de la société approuvés et signés par les actionnaires fondateurs de la société,

Vu les dispositions des articles L 1531.1, L 1522.1, L 1524.5 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE PRENDRE ACTE des statuts de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe et du Règlement Intérieur de la société auquel est annexée la convention de groupement,

- D'APPROUVER la prise de participation de la commune d'Aubigné-Racan au capital de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe,

- D'APPROUVER en conséquence l'acquisition de 3 actions d'une valeur nominale de 50€, soit au total 150€, auprès de la collectivité territoriale du Département de la Sarthe, actionnaire majoritaire de la SPL,

- D'INSCRIRE à cet effet au budget de la commune (ou communauté de communes) chapitre 26 article 261 la somme de 150€, montant de cette participation,

- DE DÉSIGNER Monsieur LEGUET Philippe afin de représenter la commune au sein de l'Assemblée générale de la SPL,

- DE DÉSIGNER Monsieur LEGUET Philippe afin de représenter la commune au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration de la SPL,

- D'AUTORISER son représentant au sein de l'Assemblée spéciale à accepter les fonctions qui pourraient lui être proposées par le Conseil d'administration dans le cadre de l'exercice de sa représentation,

- D'AUTORISER son représentant à exercer au sein du Conseil d'administration de la SPL les éventuelles fonctions de représentant de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration ou en tant que censeur,

- DE DONNER tous pouvoirs au maire pour mettre en œuvre cette acquisition d'actions et accomplir en tant que de besoin toutes formalités ou tous actes requis en vue de cette acquisition.

Pour faire suite à l'entrée au capital de l'ATESART et l'acquisition des 3 actions pour un montant total de 150€, il est donc nécessaire d'inscrire au budget cette dépense, ce qui nécessite un virement de crédit :
- Prendre au 678 ..... - 150.00 €
- Porter au 023 ..... + 150.00 €
- Porter au 021 ..... + 150.00 €
- Inscrire au 261 ..... + 150.00 €

Le Maire précise que dans le cadre du Règlement Général pour la Protection des Données Personnelles, l'ATESART propose d'accompagner les collectivités dans la mise en place et le suivi de ce nouveau règlement.

Une offre de mutualisation RGPD – ATESART sera étudiée en collaboration avec toutes les autres communes de la Communauté de Communes Sud Sarthe et fera l'objet de l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal

TRANSFERT DE LA VOIRIE COMMUNALE A L'INTERCOMMUNALITÉ

Pour faire suite à la délibération en date du 21 novembre 2017 approuvant le transfert de la compétence « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire » à la Communauté de Communes Sud Sarthe, il convient de valider les voies retenues.

Le Maire propose donc le transfert à la Communauté de Communes Sud Sarthe de la VC 14 pour un total de 1200 ml.

Après délibération, et vote à l'unanimité, le conseil municipal :
- approuve le transfert à la Communauté de Communes Sud Sarthe de la VC 14 pour un total de 1200 ml,
- autorise le Maire, ou son représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION POUR LA FISCALITÉ 2019

La commune a adhéré à la Communauté de Communes Sud Sarthe placée sous le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Ainsi, nous ne percevons plus aucun produit de fiscalité professionnelle. Les délibérations établies au titre des taxes professionnelles sont devenues inutiles.

Ainsi, à la suite du passage de notre communauté de communes au régime de la FPU, le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité, décide de rapporter toutes les délibérations prises antérieurement en matière de Fiscalité Professionnelle.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITÉ

Le conseil municipal,
Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,
Décide par 13 voix pour et 3 abstentions :
- de ne pas accorder l'indemnité de conseil,
- de ne pas accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire donne lecture de la demande d'une maman qui souhaite intégrer la commission Vie scolaire en remplacement d'une autre maman qui n'a plus d'enfant à l'école d'Aubigné. Avis favorable du conseil municipal.
- Le Maire donne lecture du courriel du Président de l'APE de l'école publique qui remercie les services municipaux de l'aide apportée lors de leurs différentes manifestations.
- Le Maire présente la fête des lumières qui aura lieu pour la première fois le 1er février 2019 en collaboration avec le Pays d'art et d'histoire de la Vallée du Loir et la communauté de communes Sud Sarthe.
- Le Maire remercie les élus pour leur présence et l'aide à l'organisation lors du forum des associations qui a eu lieu samedi 8 septembre 2018. A renouveler l'année prochaine…
Mme F. TYLKOWSKI, adjointe, précise que la recette de la buvette sera entièrement reversée au Téléthon.
- Le Maire rappelle l'inauguration du restaurant scolaire qui aura lieu vendredi 14 septembre 2018 à 17h30, ainsi que la porte ouverte du samedi 15 entre 9 h 30 et 13 h.
- Une invitation est remise à chaque conseiller pour le repas organisé à l'occasion du centenaire de l'armistice.
- N. MOURIER demande si une relance peut être faite auprès de la Présidente de la Région concernant la pérennité de la ligne TER Le Mans-Tours, et plus particulièrement le maintien de l'arrêt en gare d'Aubigné-Racan

La séance est levée à 21 h 20.

Le Maire : P. LEGUET
Le secrétaire de séance : Y. LEHOUX

MARDI 23 OCTOBRE 2018 À 20H (extrait)

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT le VINGT-TROIS OCTOBRE à 20 H, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **P. LEGUET**, Maire.

Étaient présents : P. LEGUET, **Maire** ;
F. TYLKOWSKI, R. ANNE et J. VENTROUX, **Adjoints**,
J. HUBERT, C. LOVAT, A. MARTINEAU, M. ROINEAU, L. ROCHETEAU, B. LEDUC, P. LEROY, P. MARIE, N. MOURIER et S. PAPIN, **Conseillers municipaux**
Absents excusés :
C. PICOULEAU donne procuration à R. ANNE
B. RENAUD donne procuration à F. TYLKOWSKI
Y. LEHOUX donne procuration à A. MARTINEAU
B. MARAIS donne procuration à P. LEGUET
Secrétaire de Séance : C. LOVAT

Membres	en exercice	: 18
	présents	: 14
	votants	: 18

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2018.

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) EN DATE DU 06 SEPTEMBRE 2018

Monsieur Le Maire rappelle que la CLECT est chargée d'évaluer le coût des charges transférées par les communes à chaque transfert de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la Fiscalité Professionnelle Unique.

Toutefois, selon une règle de majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les 2/3 de la population ou l'inverse), il appartient aux conseils municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT puis au conseil communautaire, à partir du rapport de la CLECT, de définir les attributions de compensation.

Lors de la réunion du 06 septembre 2018 ont été abordés :
- Rôle de la CLECT
- Modalités de fixation initiale du montant de l'attribution de compensation
- Présentation des montants d'attribution de compensation
- Evaluation des charges transférées
  - Charges transférées en 2017 réactualisées
    - Aménagement du territoire : Instruction des autorisations du droit des sols (ADS)
    - Politique de l'Enfance et de la Jeunesse : Accueils périscolaires (APS)
    - Politique de l'Enfance et de la Jeunesse : Temps d'Activités Périscolaire
  - Charges transférées en 2018
    - Service de secours et d'incendie : contribution au SDIS
    - Animaux errants : prestations confiées pour la capture, l'hébergement, soins…
    - Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire

Après lecture du rapport de la CLECT, le conseil municipal est invité à approuver ledit rapport.

Le montant de l'attribution de compensation versée à la commune par la communauté de communes Sud Sarthe en 2018 sera de 274 682.45 € (Base de 295 060 € moins Charges des Autorisations du Droit des Sols pour 6 982.88 € moins Charges TAP du 1er janvier au 30 juin 2018 pour 12 242.67 € moins Charges d'entretien des voiries d'intérêt communautaire pour 1 152.00 €).

Vu le Code Général des Impôts,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport d'évaluation des charges transférées du 06 septembre 2018,

Considérant la nécessité de se prononcer sur le rapport de la CLECT du 06 septembre 2018,

Le conseil municipal, après vote, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport 2018 de la CLECT de la communauté de communes Sud Sarthe.

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE – PROGRAMME 2019 A 2020

Par délibération en date du 17 février 2017, la commune a adhéré au groupement de commande pour les travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie – programme 2017 à 2018.

Ce groupement de commande prend fin au 31 décembre 2018.

Pour faire suite à la prise de compétence voirie au 1er janvier 2018, la communauté de communes Sud Sarthe propose, afin d'optimiser l'achat public des travaux d'entretien de la voirie communale et intercommunale, de mettre en place un nouveau groupement de commande dont l'objet est « Travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie communale et intercommunale – programme 2019 à 2020 ».

Considérant les difficultés rencontrées avec l'entreprise attributaire du marché du groupement de commande 2017-2018, le conseil municipal, après vote, 14 pour et 4 abstentions, décide de ne pas reconduire l'adhésion de la commune au groupement de commande pour les travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie communale et intercommunale – programme 2019 à 2020.

DÉLIBÉRATION PRENANT ACTE DE LA TENUE D'UN DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES DU PLUi DE LA COMMUNE D'AUBIGNÉ-RACAN

Monsieur le Maire expose :
Le conseil communautaire de la communauté de communes Sud Sarthe a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunale (PLUi) par délibération en date du 3 juillet 2017, définissant les objectifs poursuivis, les modalités de la concertation et de la collaboration.

En date du 08 février 2018, le conseil communautaire de la communauté de communes Sud Sarthe, au regard de son nouveau périmètre (19 communes dont 1 commune nouvelle) et dans l'objectif de sécuriser la procédure du PLUi, a délibéré afin de circonscrire à son nouveau territoire l'élaboration du PLUi, les objectifs poursuivis, les modalités de la concertation et de la collaboration, tels qu'ils avaient été définis et délibérés le 3 juillet 2017.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que le PLUi comporte un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme, le PADD définit :
1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal.

Monsieur le Maire indique qu'il va présenter le PADD dans ses grandes lignes, étant entendu que le projet de PADD a été transmis à tous les conseillers municipaux préalablement à ce conseil municipal et qu'ils ont ainsi pu en prendre connaissance.

Le projet de PADD, joint à la présentation, est bâti de la manière suivante :

Axe 1 : S'appuyer sur le maillage territorial comme stratégie communautaire
- Objectif 1 : Renforcer l'accessibilité du territoire
- Objectif 2 : Structurer l'espace pour garantir la proximité sur des territoires de vie à taille humaine

Axe 2 : Affirmer le Sud Sarthe comme un bassin d'emplois et d'activités diversifié
- Objectif 1 : assurer les meilleures conditions pour favoriser la valorisation économique des espaces agricoles et naturels
- Objectif 2 : affirmer la stratégie économique communautaire par une offre diversifiée et adaptée
- Objectif 3 : Structurer une offre commerciale de proximité
- Objectif 4 : Promouvoir le Sud Sarthe comme une destination touristique de qualité au cœur de la Vallée du Loir

Axe 3 : Faire du territoire un exemple innovant de « la vie à la campagne »
- Objectif 1 : Affirmer l'identité de chaque bourg et permettre sa revitalisation
- Objectif 2 : Soigner le cadre paysager et naturel comme atout fondamental du cadre de vie
- Objectif 3 : Inscrire la Communauté de Communes Sud Sarthe dans une démarche exemplaire de développement durable

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert.

Axe 1 : S'appuyer sur le maillage territorial comme stratégie communautaire
• Inquiétude sur le fait de privilégier les pôles relais pour l'installation de nouvelles entreprises

Axe 2 : Affirmer le Sud Sarthe comme un bassin d'emplois et d'activités diversifié
• Le conseil municipal est sensible au maintien des commerces de proximité dans les « petites » communes, alternative des grandes surfaces
• Inquiétude sur l'éventuel agrandissement de l'entreprise d'écorces : les zonages du PLUi le permettront-ils ?
• Souhait de relancer le projet de liaison pédestre entre Aubigné-Racan et Vaas, le long du Loir

Axe 3 : Faire du territoire un exemple innovant de « la vie à la campagne »
• Aucune remarque sur cet axe

A l'issue du débat, Monsieur le Maire propose de prendre acte de la tenue du débat qui est formalisé par la présente délibération.

La délibération sera transmise au représentant de l'Etat et affichée pendant un mois.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DU SIAEP DE LA RÉGION DE MAYET - ANNÉE 2017

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable – exercice 2017 – du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de Mayet dont la commune est adhérente.

Le Maire précise que :
- le nombre d'abonnés est de 1 413,
- le rendement du réseau de distribution est bon : 85.6%.

Les membres du conseil municipal ayant préalablement à la séance du conseil municipal pris connaissance du rapport n'émettent aucune remarque.

DEMANDE DE DÉGRÈVEMENT POUR FUITE D'EAU

Un abonné a constaté une fuite d'eau et sollicite du conseil municipal un dégrèvement de sa facture d'assainissement.
Conformément au règlement du syndicat d'eau de Mayet, le calcul opéré ne permet pas de bénéficier d'une remise.

Afin de ne pas prendre une décision qui pourrait créer un précédent, le Maire propose de transmettre le dossier au CCAS qui l'instruira et décidera de la suite à donner.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la transmission du dossier au CCAS.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la présentation de demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables n°2838630515 déposée par Monsieur Nicolas MARTIN, Trésorier-receveur municipal ;

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Trésorier-receveur municipal dans les délais réglementaires ;

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

Monsieur Nicolas MARTIN - Trésorier-receveur municipal - présente au conseil municipal une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour un montant global de 29 369.87 € réparti sur des recettes émises sur le budget principal.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande n°2838630515.

Le conseil municipal, après vote, à l'unanimité,
- décide d'admettre en non-valeur les titres, cotes ou produits de recettes faisant l'objet de la demande d'admission en non-valeur n°2838630515 pour un montant global de 29 369.87 € sur le budget principal,
- précise que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au budget principal 2018, au chapitre 65.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la présentation de demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables n°3423260215 déposée par Monsieur Nicolas MARTIN, Trésorier-receveur municipal ;

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Trésorier-receveur municipal dans les délais réglementaires ;

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

Monsieur Nicolas MARTIN - Trésorier-receveur municipal - présente au conseil municipal une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour un montant global de 3 989.84 € réparti sur des recettes émises sur le budget assainissement.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande n°3423260215.

Le conseil municipal, après vote, à l'unanimité,
- décide d'admettre en non-valeur les titres, cotes ou produits de recettes faisant l'objet de la demande d'admission en non-valeur n°3423260215 pour un montant global de 3 989.84 € sur le budget assainissement,

- précise que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au budget assainissement 2018, au chapitre 65.

SUBVENTION 2018 COMPLÉMENTAIRE

Considérant que la subvention allouée sur le budget 2018 à l'école Saint-Joseph a été calculée sur la base des effectifs présents à la rentrée de septembre 2017 (35 élèves), soit 19 705 €,

Considérant que l'effectif à la rentrée de septembre 2018 s'élève à 46 élèves,

Conformément à la convention (versement en mai de 6/10ème et en novembre de 4/10ème), un premier versement a été effectué d'un montant de 11 823 €. Le solde versé en novembre est calculé sur l'effectif de la rentrée 2018, soit 10 359.20 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'augmentation du budget alloué à l'école Saint-Joseph.

Le montant de 2 477.20 € sera déduit du montant « divers » de 4 000 € alloué au budget 2018.

Le conseil municipal autorise le Maire, ou son représentant, à verser le solde de la subvention annuelle allouée à l'école Saint-Joseph.

DÉCISION MODIFICATIVE N°6 – BUDGET PRINCIPAL

L'étude pour la mise en place d'un nouveau site internet a été relancée. Plusieurs sociétés ont été contactées.

Aucune inscription n'a été prévue au budget 2018.

Le Maire sollicite l'accord du conseil municipal afin d'inscrire au budget cette dépense :
- Prendre au 678.....- 6 000.00 €
- Porter au 023.....+ 6 000.00 €
- Porter au 021.....+ 6 000.00 €
- Inscrire au 2051.....+ 6 000.00 €

Le conseil municipal, après vote, 17 pour, 1 contre (N. MOURIER), autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette décision modificative.

ACQUISITION PARCELLE E 173

Lors du règlement de la succession du propriétaire de la parcelle E 173, les héritiers ont constaté que cette parcelle faisait l'objet d'un droit de passage à trois parcelles construites.

Conformément à l'inscription sur les actes, ce droit de passage devait s'éteindre lorsque la commune ferait l'acquisition de la parcelle E 173 pour l'élargissement de la route.

La route a été élargie mais la commune n'a jamais acquis la parcelle.

La famille propriétaire demande donc que la vente au profit de la commune à titre gratuit soit régularisée par un acte notarié.

Le conseil municipal, après vote à l'unanimité, autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à l'acquisition à titre gratuit de la parcelle E 173, sis rue des Fromentières, les frais d'actes sont à la charge de la commune.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Cette année deux agents ont passé avec succès l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2ème classe.
Ils pourront être nommés à compter du 1er janvier 2019.
Néanmoins dans le tableau des postes ouverts, il manque un poste.

Le Maire sollicite donc l'accord du conseil municipal à créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet pour permettre aux deux agents lauréats d'être nommés.

Le conseil municipal, après vote à l'unanimité, autorise le Maire, ou son représentant, à créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er janvier 2019.

DEMANDE D'AIDE A L'ACHAT D'UN VÉLO A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Le Maire donne lecture de la demande d'une administrée qui vient de faire l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ; le vendeur lui a conseillé de solliciter une aide de la commune.

Après débat, le conseil municipal émet un avis défavorable afin de ne pas créer un précédent.

DEMANDE DE POSE D'UN MIROIR DE RUE POUR SÉCURISER UNE SORTIE RUE RACAN

Le Maire donne lecture d'une demande d'un riverain de la rue Racan qui sollicite la pose d'un miroir de rue à la sortie de son habitation.

Il s'agit d'un chemin privé qui débouche sur une route départementale.

R. ANNE, responsable de la voirie, est chargé de se renseigner sur la règlementation, et en particulier lorsqu'il s'agit d'une voie départementale.

Une réponse sera faite au demandeur et l'information donnée lors de la prochaine séance de conseil municipal dès que nous serons assurés de la règlementation.

QUESTIONS DIVERSES

- Après concertation des enseignants et de la commission « Fêtes et cérémonies », il est proposé la modification de la date du Noël des enfants de la commune.
En effet, compte tenu de la faible fréquentation lors de la manifestation organisée le dimanche qui précède Noël, la commission « Fêtes et cérémonies » propose d'organiser un goûter de Noël le vendredi 21 décembre après-midi dans le cadre scolaire, en partenariat avec les enseignants des deux écoles d'Aubigné et ainsi faire bénéficier tous les enfants scolarisés de la commune.
Certains conseillers regrettent que les parents ne puissent pas participer.
Néanmoins le conseil municipal émet un avis favorable pour essayer cette organisation cette année.
- Pour faire suite à la décision du 11 septembre 2018 concernant l'indemnité du percepteur, le Maire souhaite préciser les missions de ce dernier.
En effet, le refus de versement de l'indemnité annuelle à ce dernier peut être mal perçue alors que depuis son arrivée en mars 2018, le percepteur a à plusieurs reprises fourni des conseils au Maire, et plus particulièrement à la responsable des finances. Or lorsque le comptable public fournit conseil et assistance, il agit à titre personnel, en dehors de ses attributions de fonctionnaire de l'Etat.
Considérant ces précisions, le conseil municipal émet un avis favorable à inscrire de nouveau à l'ordre du jour de la prochaine séance de conseil municipal le versement de l'indemnité de conseil.
- Le Maire donne lecture des cartes de remerciements.
- Le Maire donne quelques informations sur la fibre optique.
Le début de la commercialisation interviendra en 2020 pour Sarcé et Coulongé. La fibre devrait être commercialisée à Aubigné à partir de 2021.
Une documentation est disponible à l'accueil de la mairie.
- Question de C. LOVAT sur un problème d'éclairage public voie nouvelle.
La panne a été réparée.
- Question de N. MOURIER par rapport à l'éclairage des WC publics de la rue des Écoles qui reste allumé toute la nuit
J. VENTROUX est chargé de vérifier si la temporisation fonctionne toujours et le cas échéant remédier à la panne ou revoir la fréquence de l'éclairage.

La séance est levée à 22 h 45

Le Maire : P. LEGUET
La secrétaire de séance : C. LOVAT

MARDI 20 NOVEMBRE 2018 À 20H (extrait)

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT le VINGT NOVEMBRE à 20 H, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **P. LEGUET**, Maire.

Étaient présents : P. LEGUET, **Maire** ;
B. RENAUD, F. TYLKOWSKI et R. ANNE, **Adjoints**,
J. HUBERT, A. MARTINEAU, C. PICOULEAU, M. ROINEAU, B. LEDUC, Y. LEHOUX, P. LEROY, B. MARAIS, P. MARIE, et N. MOURIER, **Conseillers municipaux**
Absents excusés :
C. LOVAT, donne procuration à B. MARAIS
L. ROCHETEAU donne procuration à B. RENAUD
S. PAPIN donne procuration à F. TYLKOWSKI
J. VENTROUX donne procuration à P. LEGUET
Secrétaire de Séance : C. PICOULEAU
Membres en exercice : 18
présents : 14
votants : 18

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2018.

Dans le cadre de l'animation « les allumés d'Aubigné » qui aura lieu le vendredi 1er février 2019 de 19 h à 21 h dans les rues d'Aubigné, Mme F. TYLKOWSKI, adjointe en charge de la culture, présente Mme Mathilde ESTADIEU, du Pays d'art et d'histoire de la Vallée du Loir, initiateur de ce projet.
Elle est accompagnée de M. Yves HANOSSET, de l'association « Patrimoine à roulettes », un des animateurs intervenant dans les écoles d'Aubigné et auprès de différentes associations de la commune afin de préparer cette fête.
Aubigné-Racan est la 1ère commune du Sud Sarthe à organiser cette manifestation qui sera proposée en 2020 et 2021 à deux autres communes rurales.
L'objectif principal est de mobiliser les habitants d'Aubigné-Racan et fédérer afin de faire du patrimoine au sens large un outil de découverte de soi et des autres et de tisser des liens autour d'une pratique festive et culturelle.
Le Maire sollicite l'investissement de tous.
Une importante campagne de publicité aura lieu en janvier 2019.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITÉ

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide par 17 voix pour et 1 abstention (C. PICOULEAU) :
- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an à compter du 1er mars 2018, date de son installation,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Nicolas MARTIN, Receveur municipal,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73€.

PROJET D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS D'ÉLECTRICITÉ ET DE TÉLÉPHONE – ER 006273 – RUE DU 8 MAI

Le Maire rappelle l'historique du programme.

En 2014, le Département, en partenariat avec Enedis et Orange, avait soumis aux élus trois études d'enfouissement des réseaux.

La tranche 1 localisée rue Racan et rue du Professeur Arnould est terminée. Les travaux de la tranche 2 sont en cours de finalisation, rue de la Maison Neuve, rue du 8 mai, rue Neuve, rue de la Gaieté, rue de la Seiche et impasse des Peupliers. La 3ème tranche concernera la poursuite de la rue du 8 mai jusqu'à la zone artisanale de l'Orière (entreprise Meral).

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'esquisse établie par Enedis pour le Département relative à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité.

- Le coût de cette opération est estimé par Enedis à **40 000,00 €**.

- Conformément à la décision du Conseil Général du 8 octobre 2001, le reste à financer par la commune est de **40 %** du coût à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution.

La réalisation de cette opération nécessite la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique. Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision prise par le Département lors de son Assemblée du 7 février 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunication dans le cadre des opérations de dissimulations du réseau téléphonique aérien existant.

Le câblage et la dépose du réseau resteront assurés et financés par Orange.

- Le coût du génie civil de télécommunication est estimé à **37 000,00 €**.

- Conformément à la décision de la Commission permanente du Conseil départemental du 27 février 2017, la participation de la commune est de **100 %** du coût à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution.

Après avoir entendu cet exposé, et après vote à l'unanimité, le conseil municipal :
- confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- sollicite l'inscription de ce projet dans le programme départemental pour une réalisation si possible en 2020.
- sollicite le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge 100 % du coût de l'étude soit **2 400,00 €** dans le cas où la commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du Département pour la réalisation des travaux.
- accepte de participer à **40 %** du coût des travaux pour l'électricité et à **100 %** du coût des travaux pour le génie civil de télécommunication tel qu'ils seront définis par l'étude d'exécution,
- s'engage à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet,
- autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

Le conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

CONVENTION D'OCCUPATION CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UN NŒUD DE RACCORDEMENT OPTIQUE (NRO)

Le Maire rappelle l'accord de principe du conseil municipal en date du 28 juin 2018 concernant l'implantation d'un Nœud de Raccordement Optique (NRO) dans la commune afin de permettre le déploiement de la fibre optique sur le territoire.
Le conseil municipal avait alors choisi l'emplacement et le coloris du shelter béton préfabriqué.

Sarthe Numérique, autorité concédante « haut débit » sarthoise, représentée par son Président, M. D. LE MÈNER, construira un Nœud de Raccordement Optique (NRO), dans la commune, Place de la Gare, sur la parcelle cadastrée AH 117.

Le conseil municipal, après vote à l'unanimité, autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention autorisant Sarthe Numérique à occuper, à titre gratuit, un emplacement de 16 m² à l'intérieur du terrain cadastré AH 117 afin d'y implanter le NRO.

Cette convention est conclue pour une période correspondant à celle de la durée d'exploitation de l'ouvrage, soit 99 ans, avec tacite reconduction.

ACQUISITION PARCELLES E 278, E 282 ET E 285

Pour faire suite aux nouvelles délimitations et à un plan de division de plusieurs parcelles, un arrêté portant alignement a été rédigé par le Département.

Il est désormais nécessaire que la commune régularise l'emprise du chemin rural n°7.

Le conseil municipal, après vote à l'unanimité, autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à l'acquisition à titre gratuit des parcelles E 278, E282 et E 285, sis chemin rural n°7, les frais d'actes sont à la charge de la commune.

MISE EN PLACE DE LA COMMISSION DE CONTROLE POUR LA GESTION DES LISTES ÉLECTORALES

Un nouveau code électoral est paru. La commission de révision des listes électorales telle qu'elle est constituée aujourd'hui n'a plus lieu d'être. Le nouveau code prévoit la mise en place d'une commission de contrôle constituée de cinq conseillers municipaux, dont trois appartenant à la liste de la majorité et deux appartenant à la liste de l'opposition.
La commission de contrôle statue sur les recours administratifs préalables et s'assure de la régularité de la liste électorale.

La commission se réunit au moins une fois par an, et lors d'élection, entre le 24ème et 21ème jour avant le scrutin ; en 2019, elle devra se réunir entre le 2 et 5 mai pour les élections européennes du 26 mai.

Le Maire sollicite les conseillers dans l'ordre du tableau du conseil municipal :

Titulaires	Suppléants
Patrick LEROY	Manon ROINEAU
Jeannine HUBERT	Philippe MARIE
Christelle PICOULEAU	Bruno MARAIS
Bruno LEDUC	Yves LEHOUX
Nicolas MOURIER	Anita MARTINEAU

RAPPORT ANNUEL 2017 DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ SUR LA QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine dressé par l'Agence Régionale de Santé – exercice 2017.

Les membres du conseil municipal ayant préalablement à la séance du conseil municipal pris connaissance du rapport n'émettent aucune remarque.

RAPPORT ANNUEL 2017 DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2017 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.
Les membres du conseil municipal ayant préalablement à la séance du conseil municipal pris connaissance du rapport n'émettent aucune remarque.

APPEL A LA SOLIDARITÉ POUR LES VICTIMES DE L'AUDE

Pour faire suite aux inondations dévastatrices qu'a subit le Département de l'Aude, l'association des Maires de la Sarthe relaie un appel national aux dons lancé par l'association des Maires de l'Aude et le Département de l'Aude afin d'apporter un soutien financier indispensable aux Maires sinistrés.
Ces dons seront affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés au sein des communes audoises.

Le conseil municipal, après délibération, décide d'apporter un soutien financier d'un montant de 500 € qui sera effectué auprès du Département de l'Aude dans le cadre de la « Solidarité communes audoises 2018 ».

INFORMATION SUR LE PROJET D'IMPLANTATION DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES DANS LE SUD-SARTHE

Un projet commun Le Lude / Aubigné-Racan est à l'étude. Il s'agit de l'aménagement de lieux de recharge électrique entre les deux communes et le prêt de véhicules électriques. Des recherches de partenaires financiers sont également à l'étude pour participer à ce projet. Le Maire précise que ce projet sera présenté lors de la prochaine commission « Finances » pour une éventuelle inscription au budget 2019.

Le conseil municipal est favorable sur le principe en particulier de l'implantation de bornes de rechargement électrique qui est une opportunité pour rendre la gare d'Aubigné-Racan encore plus attractive et permettre la pérennité de l'arrêt en gare d'Aubigné-Racan.

INFORMATION SUR LE RÉSULTAT DE MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LES RISQUES STATUTAIRES

Lors de sa séance du 22 mai 2018, le conseil municipal a délibéré pour participer à la mise en concurrence du contrat d'assurance groupe garantissant les risques statutaires organisée par le Centre de Gestion de la Sarthe.
En date du 15 octobre, le Centre de Gestion de la Sarthe nous a informé avoir retenu l'offre d'Axa (assureur) et Gras Savoye (gestionnaire du contrat) :
- Agents CNRACL – 5.5 % de l'assiette de cotisation avec une franchise de 20 jours
- Agents IRCANTEC – 1.17 % de l'assiette de cotisation avec une franchise de 15 jours
Dans le même temps, notre assureur actuel, Groupama, nous faisait parvenir les taux applicables au 1er janvier 2019, avec une baisse significative par rapport à 2018.
- Agents CNRACL – 5.45 % de l'assiette de cotisation avec une franchise de 20 jours
- Agents IRCANTEC – 1.15 % de l'assiette de cotisation avec une franchise de 15 jours

Considérant l'effort de tarification réalisé par Groupama, le conseil municipal autorise le Maire à signer le renouvellement du contrat avec Groupama à compter du 1er janvier 2019.

QUESTIONS DIVERSES

- Pour faire suite à la dernière séance du conseil municipal concernant le prix du m³ d'eau potable, le Maire informe que le prix du service d'assainissement est de 1.61 € le m³.
- Pour faire suite à la dernière séance du conseil municipal concernant la pose d'un miroir de rue, la règlementation en vigueur ne le permet pas car il s'agit d'une sortie de voie privée.
- Invitation pour la soirée du Téléthon le vendredi 7 décembre 2018.
- Invitation pour le noël des enfants de la commune le vendredi 21 décembre 2018.
- Invitation pour le départ en retraite d'Alain MAILLET.
- Question de Y. LEHOUX concernant l'acquisition du chemin des Balonnières.
R. ANNE, adjoint en charge de la voirie, est chargé de rencontrer la propriétaire de la parcelle avec Y. LEHOUX afin de définir les modalités d'acquisition.

La séance est levée à 22 h 00

Le Maire : P. LEGUET
La secrétaire de séance : C. PICOULEAU

L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la commune : www.aubigne-racan.com

Pot avec les instituteurs des 2 écoles

Remise du drapeau aux AFN

Téléthon 2018

Téléthon 2018

Mairie

Club Country au Téléthon

Rue Racan, avant.

Rue Racan, après.

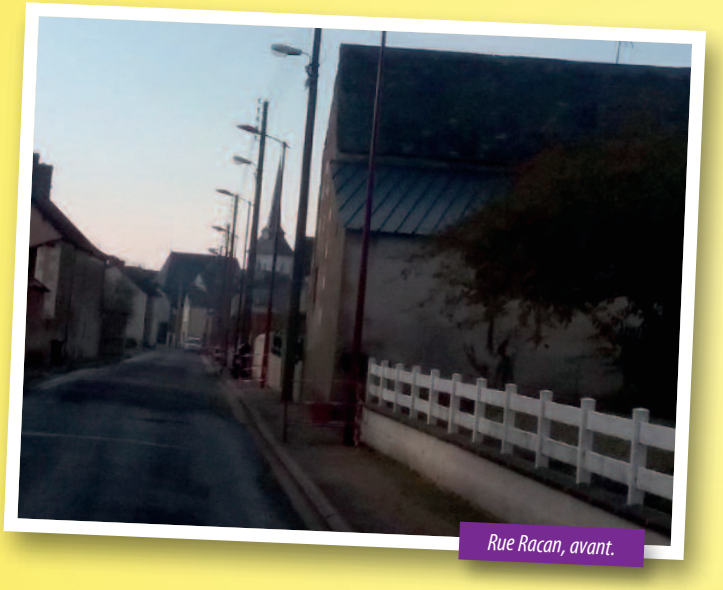

Rue Racan, avant.

Rue Racan, après.

Rue Neuve

Rue du 8 Mai

© GRAPHI LOIR • 02 43 79 50 40